

CONSORT NT

Société anonyme au capital de 1.760.980 €

Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris

389 488 016 RCS Paris

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 JUIN 2023
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de vous :

- soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- proposer de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL ;
- proposer de renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Eric GUEDJ.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'activité de la Société consiste essentiellement à intervenir en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis des clients majeurs du Groupe Consort NT.

Je vous rappelle qu'une promesse de vente d'un bien immobilier et d'emplacements de stationnement situés 4 à 6 rue d'Orléans, 1 rue Royale et 1 à 7 avenue du Palais à Saint-Cloud

(92210) a été signée le 14 mars 2022. Cet ensemble immobilier a été cédé en juin 2022.

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de la Société est présentée au paragraphe 5.2. (b) du présent rapport.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.4 Délais de paiement

L'article L. 441-10 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours après la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, je dois vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe Consort NT. Ce point est détaillé au point 1.2.5 du présent rapport.

1.1.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.1.7 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.6 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.2 Le Groupe Consort NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le Groupe Consort NT est stable par rapport à l'année précédente avec une légère croissance de son chiffre d'affaires.

Le positionnement stratégique opéré depuis deux ans du Groupe Consort NT vers plus d'experts à travers nos différentes offres a dirigé le Groupe vers de nouveaux relais de croissance.

Les fondamentaux financiers du Groupe Consort NT sont maintenus à leur standard habituel.

Nous rappelons, que la société Consort France a procédé en 2021 à un remboursement partiel de 23 % du prêt garanti par l'Etat (« PGE ») obtenu en 2020 et a opté pour un étalement sur 5 ans du solde.

Dans le cadre de son développement, la société Consort France a pris de nouveaux bureaux pour son agence de Lille. Le 1^{er} décembre 2022, elle a fermé ses établissements secondaires sis 34 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux et 211 bureaux de la Colline Bat. C - 92210 Saint Cloud.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Consort NT n'a aucune dette dont les échéances ont été reportées.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe CONSORT NT

1.2.3.1 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2022 se traduit par une légère hausse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 140.549 K€ en 2021 à 141.022 K€ en 2022.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 7.764 K€ en 2022 contre 6.773 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.2 Commentaires sur le bilan

L'actif immobilisé s'établit à 3.694 K€ à la fin de l'exercice contre 4.792 K€ en 2021.

La trésorerie active représente 21.071 K€ au 31 décembre 2022 contre 24.024 K€ au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 36.374 K€ au 31 décembre 2022, ce qui représente 43,3 % du total du bilan.

1.2.3.3 Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement

- Hausse du chiffre d'affaires de 0,34 %,
- Résultat d'exploitation en hausse de 6,68 %,
- Capitaux propres représentant 43 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 25 % du total du bilan.

1.2.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.2.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité des entités du Groupe Consort NT à poursuivre leur exploitation. Les sociétés du Groupe Consort NT n'anticipent pas, à ce stade, de difficultés à poursuivre leur activité au cours des 12 prochains mois et au-delà.

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Les crédits d'impôt Recherche du groupe sont comptabilisés dans le poste « subventions d'exploitation ». En 2022, ce crédit d'impôt concerne des dépenses engagées en 2022 et un ajustement au titre de 2021.

1.2.7 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 328 K€ au 31 décembre 2022 contre 762 K€ au 31 décembre 2021.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Présentation des filiales et participations

2.1.1 CONSORT MAROC

La Société détient 5.000 parts sociales représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc, société de droit marocain dont le siège social est situé Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

La société Consort Maroc a été créée en 2008 en vue de fournir des prestations de services en infogérance.

Aux termes des décisions extraordinaires prises par l'associé unique de la société Consort Maroc en date du 17 mars 2022, il a été notamment :

- décidé l'augmentation de capital social, par incorporation des reports à nouveaux, d'un montant de 400.000 Dirhams, pour le porter de 100.000 à 500.000 Dirhams, par la création de 4.000 parts sociales nouvelles et constaté la réalisation de ladite augmentation de capital, et
- décidé de transférer le siège social Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 6.108 k € contre 4029 k € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 343 k € contre 313 k € au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 CONSORT ITALIA

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie). Consort Italia a été créée en vue de développer l'offre de services informatiques de Consort NT en Italie.

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est proche de l'équilibre comme celui de 2021.

2.1.3 CONSORT FRANCE

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	137.893.641 €	137.884.984 €
Résultat d'exploitation	3.416.148 €	3.722.911 €
Capitaux propres	19.928.699 €	18.492.914 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 139.177.452 € contre 139.105.841 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.626 personnes contre 1.766 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 68.169.395 € contre 69.724.931 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 28.535.575 € contre 29.101.775 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 135.761.305 € contre 135.382.930 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.416.148 € contre 3.722.911 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (102.924) €, il s'établit à 3.313.224 € contre 3.732.204 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (773.734) €, correspondant à des risques et indemnités de départ de salariés considérées comme exceptionnelles de par leur montant individuel significatif et/ou leur caractère non récurrent ainsi qu'à la sortie des immobilisations corporelles liées aux locaux de St Cloud,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 213.675 €, et
- d'un impôt sur les sociétés de (2.056.096) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 4.381.911 € contre un bénéfice de 3.729.795 € au titre de l'exercice précédent.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	847.025 €	993.767 €
Résultat d'exploitation	71.711 €	1.768 €
Capitaux propres	2.256.977 €	2.141.481 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 847.118 € contre 1.059.731 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 8 personnes contre 11 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 412.202 € contre 578.474 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 165.684 € contre 253.970 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 775.408 € contre 1.057.963 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 6.742 €, il s'établit à 78.453 € contre 3.674 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel nul,
- d'un impôt sur les sociétés de (37.043) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 115.496 € contre un bénéfice de 130.160 € au titre de l'exercice précédent.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose de succursales situées à Puteaux, Nantes et Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Holding, société par actions simplifiée au capital de 41.715.124 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 813 732 526, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2022.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3.3 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2022, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 29.785.198 € contre 30.097.115 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 33.288.716 € contre 33.622.224 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 193.779 € contre 190.412 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 82.171 € contre 81.934 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 29.837.642 € contre 30.233.783 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.451.074 € contre 3.388.441 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.989.192 €, il s'établit à 6.440.266 € contre 6.344.092 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 768.613 €, et
- d'un impôt sur les sociétés de 1.049.879 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 6.158.999 € contre un bénéfice de 5.267.218 € au titre de l'exercice précédent.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

<u>ACTIF IMMOBILISE (en euros)</u>	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles nettes	6.861	6.860
Immobilisations corporelles nettes	23	503.695
Immobilisations financières	5.152.857	5.242.857
TOTAL	5.159.741	5.753.413

<u>ACTIF CIRCULANT (en euros)</u>	31.12.2022	31.12.2021
Créances clients et comptes rattachés	5.731.401	6.086.706
Autres créances	14.364.011	9.359.867
Disponibilités	4.979.070	8.567.546
Charges constatées d'avance	259	252
TOTAL	25.074.740	24.014.372

ACTIF (en euros)	31.12.2022	31.12.2021
TOTAL GENERAL	30.234.481	29.767.784

(b). Evolution du passif

	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES (en euros)	18.850.666	16.818.577
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

<u>DETTES (en euros)</u>	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts et dettes financières divers	1.049.879	33.381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.478.071	10.657.186
Dettes fiscales et sociales	1.233.337	1.256.189
Autres dettes	555.033	1.002.451
TOTAL	11.383.815	12.949.207

PASSIF (en euros)	31.12.2022	31.12.2021
TOTAL GENERAL	30.234.481	29.767.784

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6.158.999 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

-	Bénéfice de l'exercice.....	6.158.999 €
-	Report à nouveau.....	10.110.338 €

Soit un bénéfice distribuable de..... 16.269.337 €

-	Affecté à hauteur de :	3.962.205 €
	A titre de dividendes	
	Soit 1,80 euro par action	
-	Affecté pour le solde :	12.307.132 €
	au compte « Report à nouveau »	
	dont le solde serait porté à 12.307.132 €	

Total..... 16.269.337 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14.888.461 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 7 juillet 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30% (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8% est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande peut prendre la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-OB).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%. Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Dividende par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Figure en Annexe 5.5 du présent rapport, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2022	2021
Chiffre d'affaires net	141.022 K€	140.549 K€
Résultat d'exploitation	9.760 K€	9.149 K€
Résultat financier	(63) K€	20 K€
Résultat exceptionnel	(211) K€	(932) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	7.775 K€	6.794 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

<i>ACTIF CONSOLIDE</i>	2022	2021
Actif immobilisé	3.694 K€	4.792 K€
Stocks et encours	0 K€	-
Clients et comptes rattachés	31.615 K€	32.245 K€
Autres créances et comptes de régularisation	24.616 K€	19.285 K€
Disponibilités	21.071 K€	24.024 K€
 <i>PASSIF CONSOLIDE</i>	 2022	 2021
Capitaux propres (part du groupe)	36.374 K€	32.744 K€
Intérêts minoritaires	226 K€	222 K€
Dettes financières	7.958 K€	8.145 K€
Provisions	328 K€	762 K€
Fournisseurs et comptes rattachés	7.023 K€	7.498 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	32.086 K€	30.977 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce renouvelée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé de conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et autorisées ou ratifiées au titre d'un précédent exercice.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons, en **Annexe 8.1**, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figure en **Annexe 8.2** du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 30 juin 2020, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président

du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

8.6 Information concernant les commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, titulaire, et de Monsieur Eric GUEDJ, suppléant, viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par conséquent, nous vous proposons de :

- renouveler le mandat de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,
- renouveler le mandat de Monsieur Eric GUEDJ, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

8.7 Information relatives aux opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 et des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux mandataires sociaux de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de cette dernière.

9. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que :

« I. – Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le rapport de gestion prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-100, lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat.

II. – Les sociétés mentionnées au I qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils mentionnés au I. »

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons en **Annexe 9** les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par les lois et règlements en vigueur.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés de cette dernière.

11. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Jason Guez, président directeur général, et à Monsieur Elie Cohen, directeur général délégué.

Il vous sera également proposé de donner quitus aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration



ANNEXE 5.5**CONSORT NT****TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES****RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980
Nombre des actions ordinaires existantes	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	52 652 925	48 246 465	36 707 958	30 097 115	29 785 198
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	7 305 415	6 844 169	6 457 678	6 218 846	7 087 320
Impôt sur les bénéfices	1 268 702	1 073 834	902 176	794 823	1 049 879
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5 636 538	5 408 509	5 335 632	5 267 218	6 158 999
Résultat distribué	3 962 205	3 962 205	3 962 205	3 962 205	
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,74	2,62	2,52	2,46	2,74
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2,56	2,46	2,42	2,39	2,80
Dividende attribué à chaque action	1,80	1,80	1,80	1,80	
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	137 983	180 247	124 904	190 412	193 779
Sommes versées au titre des avantages sociaux	64 604	76 202	53 132	81 934	82 171

ANNEXE 8.1

CONSORT NT

**LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE CONCLUES OU
RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

<i><u>Cocontractants</u></i>	<i><u>Objet</u></i>	<i><u>Date de conclusion</u></i>
CONSORT GROUP, CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT, CONSORT FRANCE, CONSORT R&D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, CONSORT LUXEMBOURG SA (LUXEMBOURG), GROUPE CONSORTIA, CONSORTIA, CONSORT CANADA INC. (CANADA), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (ALLEMAGNE), CONSORT BELGIUM, CONSORT SWITZERLAND, CONSORT ACADEMY	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 4 novembre 2019 Un an renouvelable par tacite reconduction
SEE YOU SOON	Prestations de services par See You Soon à Consort France	-

ANNEXE 8.2

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE **(ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2022**

Monsieur Jason GUEZ :

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort Academy (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Consortia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consortia (SAS),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),
- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Canada inc.,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,
- Représentant légal de la société Gazelle Elegance (Portugal)

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Luxembourg,
- Administrateur de la société Consort Canada inc.

Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE 9

CONSORT NT

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Déclaration Consolidée de Performance Extra-financière

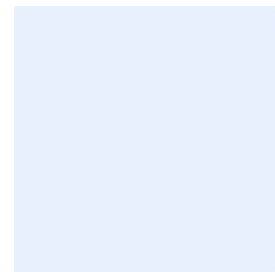
2023

03/04/2023

Référence	DQSE/RSE/DPEF2023
Version	3
Statut	Validé
Description	Déclaration de performance extra financière de Consort NT sur les données consolidées de l'année 2022. Le périmètre est France, Italie et Maroc conformément aux données du rapport de gestion. Lorsque les filiales sont concernées, l'information est précisée. La DPEF n'est pas certifiée par un organisme tiers indépendant.
Classification et/ou Confidentialité	C0 (PUBLIC)
Rédacteur	Mylene PERONET, Consultante RSE
Approbateur	Boris HUGUET, Directeur Qualité
Valideur	Elie COHEN, Directeur Général

Sommaire

1. Introduction à la Responsabilité Sociétale chez Consort NT.....	5
1.1. Le mot du président.....	5
1.2. Le mot du directeur général	5
2. Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT.....	8
2.1. Présentation de la démarche	8
2.2. Présentation de Consort NT	8
2.2.1. Qui sommes-nous.....	8
2.2.2. Modèle d'affaires	9
2.2.3. Nos valeurs.....	11
2.2.4. Notre vision et ambition	12
2.3. Gouvernance et stratégie RSE	12
2.3.1. Gouvernance de la RSE	12
2.3.2. Cartographie des parties prenantes.....	14
2.3.3. Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité.....	14
2.3.4. Evolution de la notation extra-financière 2020-2022	18
2.3.5. Les temps forts de l'engagement ESG en 2022.....	18
2.3.6. Engagements alignés sur les objectifs de développement durable	18
2.4. Méthodologie de reporting	19
2.4.1. Reporting extra-financier 2022	19
2.4.2. Période et périmètre de reporting	19
2.4.3. Méthodologie de reporting	19
3. Principaux risques extra-financiers	19
3.1. Méthodologie de gestion des risques.....	20
3.2. Le BIA en complément.....	20
3.3. Détails des risques par type	21
3.3.1. Présentation détaillée des facteurs de risques	22
4. Social	27
4.1. Recrutement et intégration	27
4.2. Diversité et inclusion	28
4.3. Formation	29
4.3.1. Formations spécifiques aux métiers	29
4.4. Autre information financière	30
4.5. Dialogue social	30
4.6. Santé et sécurité	30
5. Environnement	33
5.1. Mise en œuvre de la gouvernance en matière d'environnement	33
5.2. Système de management de l'environnement	33
5.2.1. Sensibilisation des collaborateurs	33
5.2.2. Mesure de l'impact sur le climat	33



5.2.3.	Maitrise des autres impacts environnementaux	35
5.2.4.	Impact du numérique.....	36
5.3.	Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets.....	37
5.3.1.	Réduire la consommation de papier	37
5.3.2.	Réduction et tri des déchets.....	37
5.3.3.	Biodiversité.....	38
6.	Déontologie	40
7.	Éthique des affaires et conformité	40
7.1.1.	Prévention et lutte contre la corruption	40
8.	Protection des données et cybersécurité	41
9.	Fournisseurs et sous-traitants	41
10.	Engagement solidaire dans la société	42
11.	Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020).....	44
11.1.	Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte	45
11.2.	Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte	45
12.	Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE	49
13.	Annexes.....	51
13.1.	Tableau de correspondance avec le Pacte de l'ONU	52
13.2.	Liste des filiales de Consort NT.....	53
13.3.	Reporting détaillé de tous les indicateurs.....	53
13.4.	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	56

Introduction

1. Introduction à la Responsabilité Sociétale chez Consort NT

1.1. Le mot du président



L'histoire de Consort NT, comme celle de chacune de nos filiales, est d'abord une histoire de femmes et d'hommes, d'un quotidien d'engagements et de services dont bénéficient nos clients.

Ces histoires, nos valeurs d'Engagement, d'Éthique et de Proximité sont au cœur de la façon dont je souhaite voir grandir le Groupe.

Consort NT est et doit rester une entreprise :

- › Respectueuse des femmes et des hommes qu'elle emploie,
- › Respectueuse de ses clients,
- › Respectueuse des lois qui encadrent ses activités,
- › Respectueuse de son environnement et de la société.

Je suis profondément convaincu que le développement de nos activités économiques, de l'excellence de nos expertises et l'amélioration continue de nos opérations se doivent d'accompagner celui de notre excellence sociale, sociétale et environnementale.

Chacune de nos publications dans le cadre de notre adhésion en 2004 au Pacte de l'ONU porte le témoignage de cette volonté de progrès.

1.2. Le mot du directeur général délégué



Comme en témoignent nos déclarations au Pacte de l'ONU, la Direction Générale de Consort NT est attachée depuis 2004 à développer ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux au même rythme que sa croissance économique.

Le Numérique responsable a été identifié comme un chantier stratégique et vient renforcer les actions déjà en place au niveau de la RSE Groupe.

L'objectif est :

- › de décliner le numérique responsable dans nos offres et dans nos pratiques,
- › de rendre acteurs tous les collaborateurs et faire grandir durablement la culture numérique responsable,
- › d'impliquer tous les métiers au-delà de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) : achats, RH, partenaires, fournisseurs...

Parce que nos ressources sont avant tout les femmes et hommes qui composent nos équipes, nous nous mobilisons au service de leur employabilité. Ils sont notre avenir et celui de l'économie numérique.

En parallèle, nous sommes attentifs à l'accompagnement de nos collaborateurs les plus fragilisés, notamment ceux en situation de handicap, et à la mise en place d'un cadre permettant leur succès professionnel.

Par ailleurs, soutenu par notre Système de Management Intégré, et dans la dynamique des orientations antérieures, le Groupe met l'accent sur le respect de ses parties prenantes externes, notamment en matière de sécurité et déontologie.

Ces engagements sont ceux de chaque membre de notre Direction ainsi que de ceux et celles qui contribuent chaque jour à notre réussite au service de nos clients.

Nous nous devons d'être tous acteurs d'un monde numérique meilleur !

Gouvernance et stratégie

2. Gouvernance et stratégie RSE de Consort NT

2.1. Présentation de la démarche

Consort NT publie un rapport de responsabilité d'entreprise intégrant les informations liées à l'impact social, environnemental, sociétal de ses activités et, relatives au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

La pertinence des informations est précisée au regard des principaux risques extra-financiers du Groupe tels qu'ils sont exigés dans le cadre de la déclaration de performance extra financière (article L.225-102-1 et R-225-104 à R.225-105-2 du code du commerce).

Le modèle d'affaires du Groupe Consort NT (ci-après dénommé le « Groupe ») est expliqué dans la présentation de Consort NT.

Les risques principaux, la méthodologie, ainsi que les politiques, les procédures et les actions associées à la gestion et la maîtrise de ceux-là, y compris les risques extra-financiers, sont présentés dans le chapitre 3 du présent document.

La performance extra-financière présentée dans ce document constitue le bilan de déploiement et de mise en œuvre des différentes politiques sociales, sociétales et environnementales de Consort NT pour l'année 2022. Le périmètre de consolidation de Consort NT concerne Consort France, Consort Maroc, Consort Italia et Consort R&D.

Le périmètre des indicateurs est précisé à chaque fois. Il s'agira essentiellement de la France avec Consort France et Consort R&D et le Maroc avec Consort Maroc. Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffres d'affaires.

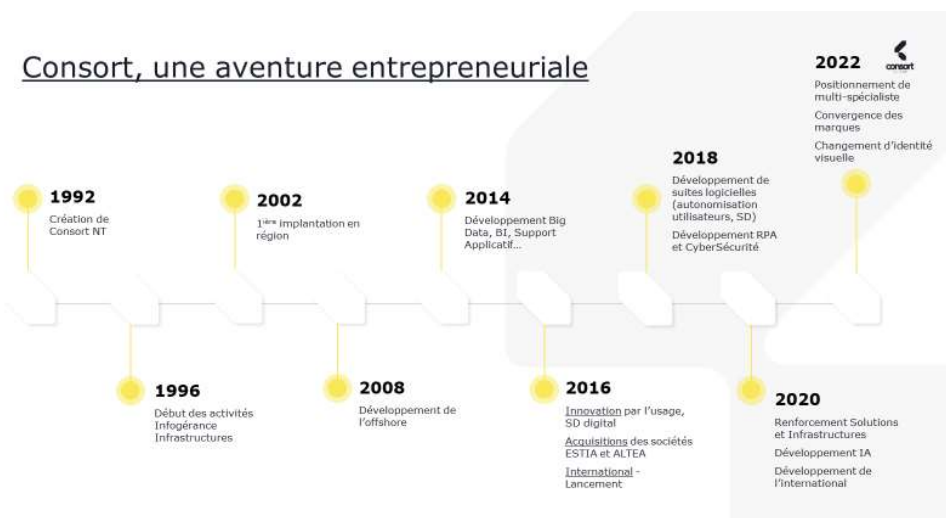
2.2. Présentation de Consort NT

2.2.1. Qui sommes-nous

Parler de Consort NT, c'est parler d'une aventure à la fois entrepreneuriale et familiale. Cette aventure a nourri notre signature et notamment la place des dimensions d'Attention, de Durabilité au sein de nos choix stratégiques et opérationnels.

- En 1996 – entrée dans le monde de l'infogérance ;
- Ensuite, entre 2002 et 2016, développement notamment avec la régionalisation de nos activités, la mise en place des opérations Offshore puis l'internationalisation de nos opérations pour une meilleure réponse aux marchés locaux.
- Puis en 2016, évolution de la stratégie et acquisition de 2 sociétés pour leur savoir-faire

Consort, une aventure entrepreneuriale



respectifs, indispensables à l'évolution des offres : valorisation de la donnée et gestion des tests dans des environnements agiles.

Ces évolutions ont mené en 2022 le Groupe Consort à un changement d'identité et une affirmation de son positionnement de multi spécialiste.

2022 est pour le Groupe le début d'un nouvel pan de son histoire.

Acteur de référence des systèmes d'information augmentés par l'intégration stratégique de la data, Consort NT accompagne les entreprises pour leur permettre de protéger et de valoriser leur patrimoine informatique à son plein potentiel.

2.2.2. Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires est développé au chapitre 2 du rapport de Gestion « *Présentation des filiales et participations* ».

Le Groupe Consort dont fait partie Consort NT propose une plateforme unique et intégrée de compétences et de services managés, adossée à un outil industriel complet et agile.

Notre positionnement s'appuie sur 3 marques dont une marque centrale, Consort Group :

- Consortis – nos savoir-faire et compétences autour des services aux infrastructures
- Consortia – ceux dédiés à la valorisation et au traitement de la donnée ainsi qu'au développement digital.



Fédérant ses expertises, Consort NT est en cohérence le positionnement global du Groupe.

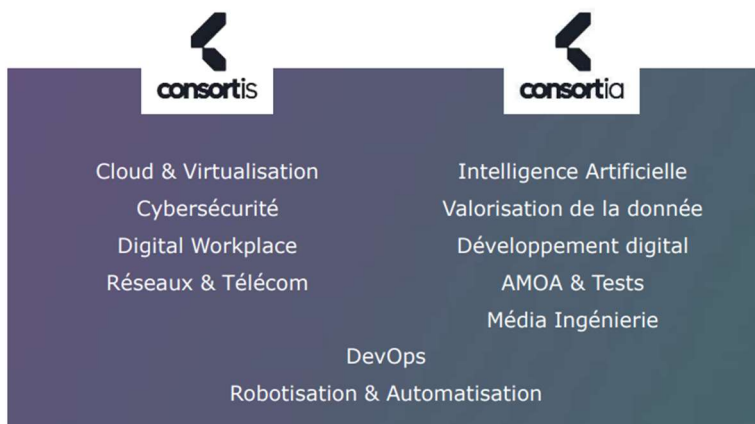
Chacune des marques portent sur le marché nos expertises et offres de service.

Un accompagnement
sur-mesure



De l'expertise à l'industrialisation

Un ensemble unique et intégré
de compétences et de services



La mission du Groupe se centre sur l'accompagnement de ses clients dans la protection et la valorisation de leur patrimoine informatique à son plein potentiel.

Notre différence, nous la construisons dans notre capacité à fédérer les savoir-faire de nos experts.

Notre logo illustre ainsi cette capacité d'articulation et d'intégration de nos pôles d'expertise et offres, pour des solutions et des services sur mesure.

De façon plus macro, on pourrait synthétiser la carte d'identité du Groupe ainsi :

S'agissant de nos éléments financiers :

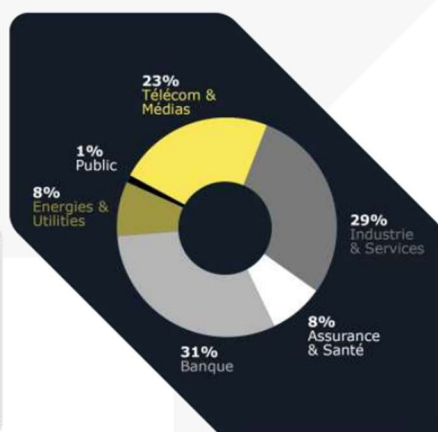
En 2022 notre CA représentait 141.022 K€, et notre résultat d'exploitation en hausse 6,68%, garantie de notre pérennité et de capacité d'investissement pour accompagner notre transformation et notre croissance.

1846 Collaborateurs travaillent chaque jour pour soutenir les projets et services chez nos clients.

Notre présence est française comme internationale. En effet, le choix est fait d'une présence géographique favorisant une vraie proximité. En France, nous bénéficions d'un barycentre parisien et une dynamique de proximité régionale forte avec aujourd'hui 7 agences et bureaux hors Paris

Il est à noter que Consort NT bénéficie d'une présence sectorielle équilibrée sur l'ensemble des secteurs. Cet équilibre nous permet une indépendance par rapport aux éventuelles tensions sur certains marchés et contribue à la durabilité de notre Groupe.

Une présence sectorielle équilibrée
avec une base de clientèle fidèle
parmi les grands comptes et ETI



2.2.3. Nos valeurs

Présenter Consort NT, c'est aussi parler de nos valeurs, articulées autour de la symétrie des attentions pour nos clients comme nos collaborateurs.

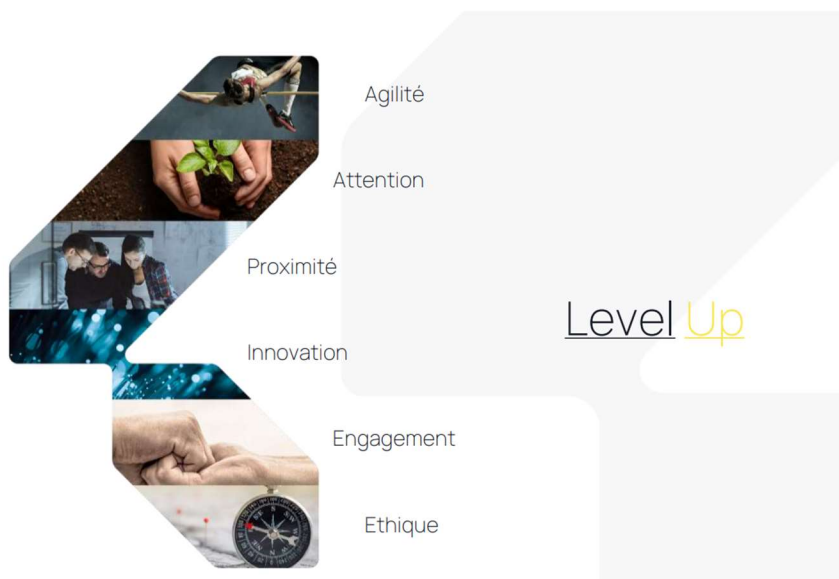
Ces valeurs se déploient et se vivent au quotidien.

- **Agilité** – celle-ci se traduit au quotidien, pour chacun de nos clients, dans une réponse apportée sur-mesure ; pour nos collaborateurs, elle est indissociable du respect de nos engagements de développement de leur employabilité, ainsi qu'au déploiement de notre politique RH ;
- **Attention** – au-delà de la simple écoute, elle nous permet de comprendre les attentes et les besoins réels de nos clients comme ceux de nos collaborateurs ;
- **Proximité** – tant avec nos clients et que nos collaborateurs, elle est facilitée par notre déploiement géographique, et par la qualité des liens et des interactions que nous entretenons avec chacun ;
- **Innovation** – nous permet d'offrir à nos clients des solutions et des expertises les projetant à l'étape d'après ; pour nos salariés, elle se traduit par la volonté de pousser des méthodes de management novatrices / de favoriser l'expression au travers de l'idéation / par la mise en place de bacs à sable pour travailler leurs expertises et construire les offres de demain ;
- **Engagement et Ethique** qui nous permettent une collaboration dans la transparence et confiance.

Ces 6 valeurs = nos pôles + offres + services vous permettent de passer à l'étape d'après, d'un point de vue humain, opérationnel et technique. D'où notre signature Level Up.

Nos Valeurs

Avec vous et pour vous...



2.2.4. Notre vision et ambition

Accélérer notre croissance profitable et durable

Vers l'excellence, la simplicité et la célérité



2.3. Gouvernance et stratégie RSE

2.3.1. Gouvernance de la RSE

Depuis 2016, Consort NT a fait le choix d'inscrire la gouvernance de ses engagements RSE, en cohérence avec la stratégie du Groupe dans le cadre de son Système de Management Intégré (SMI), via une approche par les risques.

Le SMI accompagne le développement du Groupe autour de sa vision et de son ambition pour, notamment, un numérique plus responsable.

Une instance décisionnelle principale : Le Comité Éthique

Un comité se tient annuellement afin de suivre et de décider des actions à déployer en lien avec les objectifs de la Direction Générale.

Ce comité est composé de membres variés de l'entreprise, tant au niveau du statut hiérarchique, que des métiers.

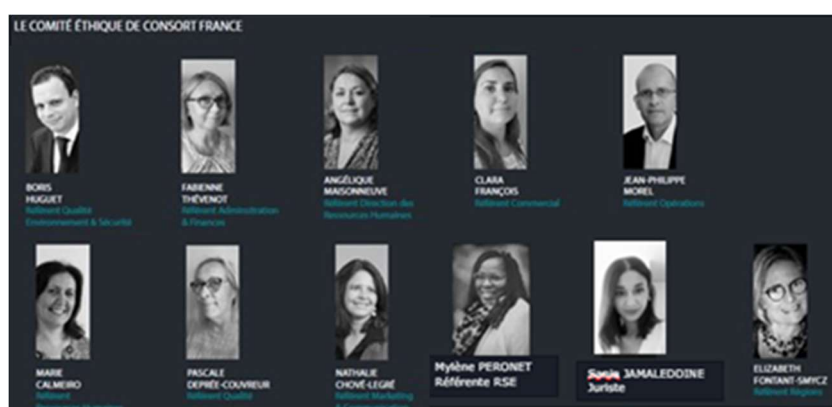


Figure 1 : Comité Éthique – Décembre 2022

Les décisions du Comité Éthique ont permis de porter des sujets concrets déployés, notamment, à partir de l'année 2022.

Environnement

- Travailler la stratégie de décarbonation en France (Consort France et Consort R&D) en s'appuyant sur le Bilan Carbone et l'audit énergétique ;
- Mettre en place des modalités pour le calcul de l'empreinte environnementale des activités et des actions de la DSI à l'échelle du Groupe.

Social et sociétal

- Renforcer les actions sur l'inclusion du Groupe et chez ses prestataires ;
- Mettre en place des ateliers de travail avec les managers pour mieux intégrer la démarche RSE dans les métiers.

Les instances de suivi et pilotage

Un reporting mensuel à la Direction Générale est réalisé par le Directeur du Pôle Qualité, RSE & Certifications pour rendre compte de l'avancement de la démarche.

Concernant spécifiquement le Numérique Responsable, l'instance est composée du référent Green IT, du responsable des achats et de la responsable RSE. Cette instance reporte au garant de la conformité du système de management environnemental.

Au cours de l'année 2022, une responsable RSE a été nommée pour :

- Animer et mettre à jour la stratégie RSE du Groupe,
- Accompagner les divisions, agences et les filiales dans l'adaptation locale de la matérialité et dans la conduite des projets RSE,
- Promouvoir la démarche RSE dans les directions métiers,
- Réaliser la veille réglementaire.

À partir de 2023, une Commission Transition Écologique au sein du Comité Social d'Entreprise (CSE) de Consort France sera mise en place.

2.3.2. Cartographie des parties prenantes

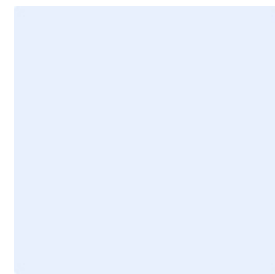
Consort NT appuie sa démarche RSE sur un dialogue constant avec ses parties prenantes.

Parties prenantes	Attentes, objectifs, contraintes	Engagements
Clients	- Services respectant les critères RSE et notamment la réduction des impacts de leurs propres services sur l'environnement - Intensification de recherche de partenariat sur les sujets inclusion, décarbonation - Conseil et Innovation sur le numérique responsable - Prestations en lien avec les exigences réglementaires	- Transparence - Respects des exigences environnementales - Partage et recherche commune de bonnes pratiques
Fournisseurs	- Relation durable et équitable - Pratiques d'achats responsables	- Pérennité des relations - Clauses sociales et environnementales - Réalisation d'audits
Collaborateurs	- Satisfaction professionnelle - Fierté d'appartenance - Évolutions possibles en interne - Actions en faveur de la préservation de la planète	- Mesure de la satisfaction - Maintien dans l'emploi et évolution des rémunérations - Dialogue social et négociations collectives - Santé et sécurité - Formation et évolution - Non-discrimination - Sensibilisation sur le numérique responsable
Investisseurs	- Attractivité auprès des clients - Valorisation de l'image - Durabilité de l'entreprise	- Amélioration gestion des risques - Respect de la réglementation finance durable
Pouvoirs publics	- Conformité aux exigences - Innovation sur le numérique responsable - Respect de la réglementation - Préservation des ressources naturelles	- Maintien et création d'emplois - Implication dans la vie locale - Respect des législations - Audits internes - Dispositif de conformité - Sensibilisation interne et externe - Amélioration des performances environnementales de l'activité (Numérique responsable)

Tableau 1 : Parties prenantes de Consort NT

Ces résultats sont issus du baromètre interne, d'enquêtes auprès des fournisseurs et des attentes des clients réalisées dans le cadre de la relation-client.

2.3.3. Priorisation des enjeux : Analyse de matérialité



L'analyse de matérialité de Consort NT respecte les principes du Pacte Mondial et se décline dans son système de management intégré.

Des enjeux sont « matériels » s'ils peuvent :

- Affecter la performance à court terme de l'entreprise ;
- Déterminer sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques ;
- Correspondre aux meilleures pratiques de son secteur ;
- Affecter le comportement des parties prenantes ;
- Refléter l'évolution du Groupe.

Une analyse a été menée sur la base d'échanges avec les parties prenantes internes et en externes, et sur la base des demandes RSE clients et d'analyses sectorielles.

À la suite de celle-ci, les enjeux ci-dessous ont été retenus comme étant les enjeux ESG pour le Groupe :

Environnement

- Numérique Responsable
- Empreinte environnementale

Social

- Diversité et égalité des chances
- Développement des compétences
- Attractivité des métiers et fidélisation des talents
- Santé et sécurité au travail
- Bien-être au travail

Gouvernance

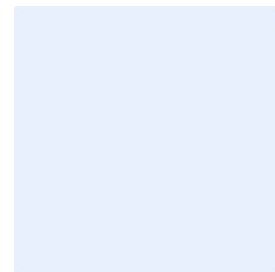
- Satisfaction client
- Sécurité des SI
- Innovation

Sociétal

- Devoir de vigilance
- Protection des données
- Achats responsables

La stratégie RSE de Consort NT est centrée autour de 4 grandes politiques

- Politique sociale
- Politique environnementale
- Politique sociétale
- Politique d'innovation



Priorité 1 Satisfaction Client

Indicateurs	Résultats 2021	Résultats 2022
Sécurité SI (Cybervadis)	955/1000	Non réalisé en 2022 – Prochaine mesure en 2023

Priorité 2 : Social

Indicateurs Périmètre France	Résultats 2021	Résultats 2022
Taux de féminisation des effectifs	20,5%	20%
Emploi sur handicap	3,04%	2,48%

Indicateurs Périmètre Maroc	Résultats 2021	Résultats 2022
Taux de féminisation des effectifs	44%	47%

Priorité 3 : Environnement – Numérique responsable

Indicateurs	Résultats 2021	Résultats 2022
Sensibilisation des collaborateurs aux écoresponsabilités numériques	Non mesuré	154
Taux de recyclage des D3E en France	100%	100%
Note Ecovadis	68	68

Tableau de bord – Feuille de route ESG

Enjeux de la matrice de matérialité	Principaux indicateurs	2021	2022
- Diversité et égalité des chances - Développement des compétences - Attractivité des métiers et fidélisation des	Taux de recrutement (France)	21%	28%
	Maroc	204%	81%
	Égalité Femmes/Hommes (France)	98	93
	Maroc	83	93

talents « Marque Employeur »	Participation au baromètre NT.ONE	12%	8% ¹
Contribuer à la lutte contre le changement climatique*	Émissions directes		21,7%
	Émissions indirectes		73,1%
	Energie		3,4%
	Déplacements		37,8%
	Produits achetés		33%
	Émissions indirectes		0,7%
	Action pour promouvoir le numérique Responsable	Benchmark Green IT	Sensibilisation par Webinar Participation au World CleanUp Day Formation au Green IT
Satisfaction Client*	Croissance organique du chiffre d'affaires	0,6%	0,4%
Protection des données et sécurité des activités	Nombre de collaborateurs ayant suivi le serious Game RGPD	66,2%	70,50%
	Nombre de collaborateurs formés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence par le serious Game	73,9%	79,9%
Dialogue avec les parties prenantes	Evaluation EcoVadis	68	68

*Les indicateurs ESG concernent le périmètre France.

¹ Les nombreux projets de déploiement du changement de stratégie, du programme d'intégration et d'évolution des outils SI de l'entreprise n'ont pas permis le maintien sur l'ensemble de l'année du rythme mensuel du Baromètre. De plus la bascule de l'intranet a privé l'organisation de l'outil de promotion du dit baromètre. Un projet de mise en place d'un nouvel intranet est prévu pour 2023.

2.3.4. Evolution de la notation extra-financière 2020-2022

Agence d'évaluation extra-financière	2020	2021	2022
EcoVadis	68/100	68/100	68/100
CyberVadis	Non réalisé	955/1000	Non réalisé

La notation concerne le Groupe Consort NT.

La prochaine évaluation Cybervadis est programmée pour l'année 2023.

2.3.5. Les temps forts de l'engagement ESG en 2022

Une année accès sur l'évolution de la stratégie de Consort Groupe qui a impacté nos capacités de mobilisation autour des réponses aux enjeux RSE du Groupe.

Février

Réalisation du Bilan Carbone sur le périmètre France.

Juillet

Consort NT lance en France sa plateforme d'aide aux aidants, Responsage

Octobre :

Évolution de la stratégie Consort Groupe avec les marques Consortia et Consortis

Novembre

Déploiement de la Charte de télétravail pour la France.

Lancement du nouveau Parcours d'Intégration digital pour promouvoir une intégration plus homogène de tous les collaborateurs, intégrant une sensibilisation Sécurité / RGPD / Déontologie et présentation de notre politique RH (handicap et aide aux aidants)

Changement de fournisseur Goodies pour la société WEEZEA, entreprise adaptée

Décembre

Création d'une commission Transition Écologique au CSE de Consort France.

Collecte de jouets pour les enfants malades de l'APHP – Hôpital Necker (Paris)

2.3.6. Engagements alignés sur les objectifs de développement durable

Depuis 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Cette adhésion est une démarche à long terme. Elle se traduit par des actes constituant notre Communication de Progrès (CoP).

En adhérant au Pacte Mondial, Consort NT s'engage à promouvoir les dix principes définis par l'ONU auprès de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires.



2.4. Méthodologie de reporting

2.4.1. Reporting extra-financier 2022

Consort NT publie depuis 2015, un rapport annuel sur le développement durable, et, depuis l'exercice 2019, une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

En parallèle, le Groupe présente sa communication auprès des parties dans le cadre de son adhésion au Pacte de l'ONU.

2.4.2. Période et périmètre de reporting

La présente DPEF présente les éléments et résultats de la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les informations présentées couvrent l'ensemble des activités de Consort NT en France, sauf exception dûment mentionnée, correspondant au périmètre de consolidation comptable de la société Consort NT. La liste des filiales incluses dans ce périmètre figure en annexe 2.

2.4.3. Méthodologie de reporting

Le contenu du rapport a été élaboré sur la base d'indicateurs sélectionnés de façon à rendre compte des principaux impacts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux des activités du Groupe.

Le choix de ces indicateurs repose sur les recommandations d'organismes internationaux de référence comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE, de l'OIT, ainsi que sur les normes du Système de Management Intégré (ISO 14001, ISO 9001, ISO 27001, ISO 20000) et sur la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000).

Les indicateurs ont été collectés, calculés et consolidés avec l'appui d'outils dédiés.

3. Principaux risques extra-financiers

L'identification des risques, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions associés sont menés au travers du Système de Management Intégré de Consort NT.

L'approche par les risques est présente dans les plans stratégiques des divisions et pour les métiers du Groupe, ce qui participe à la bonne diffusion de cette culture à tous les niveaux.

La cartographie porte sur l'ensemble des risques internes et externes, intégrant les enjeux financiers et extra-financiers.

Cette présentation des risques n'a donc pas vocation à présenter l'ensemble des risques de Consort NT. L'appréciation de leur ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes, de l'évolution des activités ou des effets des mesures de gestion des risques.

Pour chacun des risques, le descriptif du risque est précisé en expliquant de quelle manière il peut affecter Consort NT ainsi que les éléments de gestion du risque associés, à savoir : la gouvernance, les politiques, les procédures et les contrôles.

3.1. Méthodologie de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectif de limiter les effets de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs de Consort NT. C'est un travail d'anticipation qui consiste à identifier les risques, à en évaluer les effets possibles et la probabilité d'occurrence, de manière à pouvoir définir l'ordre de priorité des actions à conduire pour limiter l'impact et la vraisemblance des risques identifiés comme majeurs. Cette démarche permet de rationaliser les choix et d'optimiser les protections grâce auxquelles Consort NT va pouvoir atteindre ses objectifs dans le respect des ressources qu'elle est prête à mobiliser.

La gestion des risques comprend 4 étapes :

- 1. Identifier** les risques de toute nature (dans une approche « tous risques » : accidentelle, naturelle, sanitaire, énergétique, technologique, action humaine délibérée) susceptibles d'impacter les objectifs et obligations de l'entreprise, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, de gouvernance ou de conformité.
- 2. Analyser** les risques selon la menace (cause, source), la vulnérabilité (faille par laquelle la menace peut produire un impact) et l'impact (conséquence, effet).
- 3. Évaluer** les risques selon leur probabilité et leur gravité (en termes financiers, stratégiques, opérationnels et réputationnels), en tenant compte du contexte et des enjeux de l'organisation (activités, chaîne de valeur, conjoncture, opportunités, concurrence, moyens financiers, grands choix stratégiques...), pour obtenir une criticité.
- 4. Traiter** les risques en mettant en place des plans d'actions permettant de limiter la probabilité d'occurrence et les impacts de manière adaptée à la criticité.

La gestion des risques doit être renouvelée périodiquement afin de prendre en compte les évolutions contextuelles et conjoncturelles et ainsi adapter la stratégie et les mesures associées.

Aussi, les informations recueillies au cours de l'année par la Direction Qualité sont utilisées pour la mise à jour de la cartographie générale des risques.

Les résultats sont validés par la Direction Générale et présentés lors de la revue annuelle du SMI.

3.2. Le BIA en complément

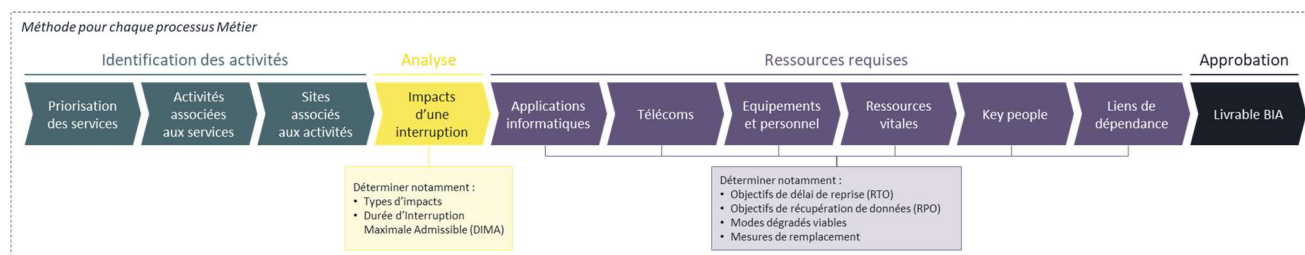
Dans le cadre de sa démarche de résilience opérationnelle et en complément de la gestion des risques, le Groupe Consort NT réalise une analyse BIA (Business Impact Analysis ou Bilan d'Impact sur les Activités) qui consiste à étudier les activités et processus de l'entreprise dans le but de déterminer ce qui est critique pour elle. Le BIA permet donc aussi d'orienter et de faciliter l'identification des risques majeurs.

L'analyse BIA est au cœur des démarches modernes de management de la continuité des activités car l'habitude de beaucoup d'entreprises est de se concentrer sur les moyens.

Le BIA, lui, se concentre sur les processus Métiers pour répondre à la question : "**Qu'est-ce qui est le plus important dans l'entreprise ?**"

Cette analyse est donc réalisée pour l'ensemble des activités de Consort NT et revue périodiquement. Il est également conseillé de la réaliser dans le cadre de la conception des plans de continuité d'activité « contextuels » relatifs aux contrats d'infogérance pour nos clients.

La méthode d'analyse BIA se schématise comme suit :

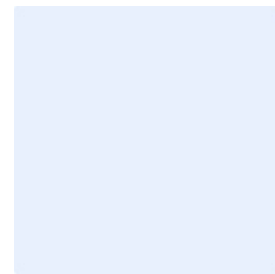


Les objectifs principaux de l'analyse BIA sont de :

- Identifier les activités et ressources critiques pour l'entreprise (et ainsi faciliter l'identification des risques associés),
- Déterminer les exigences et objectifs de continuité d'activité associés,
- Fournir les données d'entrée structurantes pour établir la stratégie et les plans de continuité d'activité.

3.3. Détails des risques par type

Catégorie de risque	Principaux risques identifiés
Stratégie	Positionnement stratégique sur le marché
Situation financière	Difficulté d'accès au marché Remboursement de la dette Perte de contrats
Cybersécurité/SI	Indisponibilité outils et données Malveillance – Cyber attaque
Juridique & réglementaire	Non-conformité réglementaire Non prise en compte des évolutions structurantes de la réglementation sociale, environnementale et fiscale
Opérationnel	Non capacité à respecter les engagements des clients Gestion des compétences



Environnement	Risque lié au réchauffement climatique
----------------------	--

3.3.1. Présentation détaillée des facteurs de risques

✓ **Risque lié à la stratégie**

Les métiers de Consort NT évoluent et se transforment, impactés par les attentes des clients, par l'évolution des concurrents, le développement de nouveaux métiers et les mutations technologiques. Les clients demandent toujours plus d'agilité de notre part, repensant leur modèle d'affaires, leurs organisations et leurs ressources. Ces évolutions impactent tous les métiers de Consort NT.

Une incapacité du Groupe à comprendre, à satisfaire, voire à anticiper les besoins des clients, un positionnement stratégique non adapté et/ou des difficultés dans la mise en œuvre de sa stratégie pourraient fortement impacter la performance financière et l'image du Groupe et, en définitive, remettre en cause la stratégie.

Gestion du risque

La maîtrise de ce risque repose sur l'élaboration des plans stratégiques ainsi que sur leur mise en œuvre opérationnelle. Sous la responsabilité de la Direction Qualité, une révision des plans stratégiques est réalisée prenant en compte les évolutions métiers et marchés. L'avancement des projets stratégiques est suivi de façon régulière par le Directeur Général, l'ensemble des membres du COMEX et le Directeur de la Qualité.

Ont fait l'objet de suivi en 2022, le développement de Consort Maroc, la stratégie RH, la stratégie des régions et la politique environnementale en France.

✓ **Réduction d'activités chez un client important**

De manière générale, l'incertitude sur la situation économique en Europe ainsi que d'éventuelles opérations de concentration au sein des différents secteurs, un ralentissement d'activité d'un client ou d'un secteur majeur pourraient impacter négativement Consort NT. Pour faire face à une pression budgétaire, un client voire l'ensemble d'un secteur pourrait en effet être amené à limiter ses projets de dépenses ou d'investissements informatiques, entraînant pour le Groupe la perte du chiffre d'affaires associé et obligeant, afin de maintenir l'emploi, à replacer les équipes en place, risque d'autant plus difficile à gérer si les fluctuations à la baisse n'ont pu être anticipées.

Gestion du risque

La politique de Consort NT est de disposer d'un portefeuille multisectoriel et avec plusieurs profils de clients afin d'éviter un risque de concentration non maîtrisée.

En 2022, le premier client représentait 12,4% du chiffre d'affaires du Groupe, les cinq premiers clients 40,4 % et les dix premiers 56,7 %. Le secteur des services représentait 28% des activités du Groupe, les services financiers 29% et celui des Télécom & Médias 21%.

La stratégie de l'entreprise présentée au chapitre 1 « Présentation de Consort NT » fait partie de la gestion de ce risque. La stratégie des comptes clients fait l'objet de réunions de pilotage régulière.

Les Practices Leaders, fonction transversale à l'entreprise, en charge notamment de la veille sur leur domaine d'expertise, ont pour fonction, entre autres, de suivre les évolutions de nos marchés et de s'assurer de l'adaptation permanente de nos offres et savoir-faire aux évolutions technologiques.

✓ **Risques liés aux activités opérationnelles**

Cyber-attaques, sécurité des systèmes, protection des données

Une campagne de phishing, l'exploitation d'une faille de sécurité dans des infrastructures techniques ou des solutions utilisées par Consort NT sont des exemples de cyberattaques. Elles peuvent conduire à une panne ou une perturbation des systèmes essentiels pour les activités contractuellement agréées avec les clients et/ou pour les opérations internes du Groupe ; à la perte, l'altération ou la divulgation de données.

Une cyberattaque chez un client, occasionnée même indirectement par une prestation fournie par le Groupe, pourrait pareillement avoir des répercussions majeures pour le Groupe Consort NT. Ce risque s'accroît par effet rebond dans le contexte de numérisation de plusieurs activités (incluant les services hébergés dans le Cloud et les technologies mobiles).

Le recours au travail à distance à grande échelle est aussi un facteur d'augmentation des menaces. Ces cyberattaques menées par des acteurs malveillants (hackers, organisations criminelles ou liées à des états) sont en forte augmentation à la fois en fréquence et en sophistication. Cette tendance ne devrait que s'amplifier à l'avenir. Ces risques sont importants en termes de probabilité et d'impact et sont au cœur des enjeux stratégiques du Groupe Consort NT. Leur impact potentiel cumule des conséquences financières de réclamations client relatives aux engagements contractuels, des interruptions d'opérations internes, des frais de recouvrement élevés liés à un incident, des non-conformités réglementaires ainsi que des retombées négatives sur la réputation du Groupe et la conquête de marchés futurs.

Gestion du risque

Consort NT possède une politique de sécurité de l'information avec un RSSI, un DSI et un DPO pour la protection des données. Consort NT est certifié ISO 27001. Les exigences clients conduisent à des audits réguliers réalisés par les clients du Groupe. Le modèle retenu d'un système de management intégré permet de contrôler régulièrement le dispositif avec des audits. Les politiques et procédures sont revues au moins une fois par an ou dès qu'un événement le nécessite pour s'adapter rapidement au contexte et aux risques. Le Groupe dispose d'une practice Cybersécurité dont les compétences sont mises au service de ses clients comme de ses besoins propres.

Consort NT a fait monter en compétences des collaborateurs sur ce sujet. Pour anticiper et prévenir les risques cyber et ceux liés à la protection des données, un serious game à destination de tout nouvel arrivant est à réaliser dans les premiers jours du parcours d'intégration.

Capacité à respecter les attentes du client

Dans le cadre de contrats, la non-qualité ou la non-conformité du niveau de service attendu pour la prestation peut engendrer différents risques pour Consort NT : pénalités, réclamation, résiliation anticipée, non accessibilité à l'ensemble du compte, détérioration de l'image....

Les exigences clients sont de plus en plus complexes notamment en raison des évolutions réglementaires sur le volet environnemental (réduction de l'impact environnemental du SI développé ou géré par exemple). Ces exigences intègrent de façon plus prégnante, les enjeux de responsabilité de l'entreprise. La capacité de Consort NT à répondre aux attentes sur le volet RSE de ses clients a un impact direct sur son taux de succès lors de propositions commerciales.

Une mauvaise appréciation de l'ampleur des travaux à effectuer, une sous-estimation du coût de réalisation, une mauvaise estimation des solutions techniques à mettre œuvre peuvent entraîner un dépassement des coûts ou des délais prévus dans le contrat. Ce retard peut lui-même impacter la marge du projet.

Gestion du risque

La maîtrise des exigences clients et la qualité de la production sont essentielles pour Consort NT, que l'on parle de prestations individuelles ou de projets.

Pour assurer la qualité de pilotage et d'exécution de ses prestations, Consort NT a développé un système de management intégré avec un ensemble de méthodes, processus et de contrôles pour l'avant-vente jusqu'au delivery.

Les Bid Managers et les ingénieurs avant-ventes du Groupe coordonnent les efforts de conception des projets assurant l'intégration de l'ensemble des retours d'expérience, abaques disponibles au sein du Groupe pour une meilleure prise en considération de l'expérience acquise.

Le Practice leader, précédemment évoqué, assure un accompagnement individuel à chaque fois que nécessaire sur le domaine d'expertise qui est le sien.

Des points SQP (Suivi Qualité Prestation) trimestriels réalisés entre le client et le commercial du Groupe puis avec le consultant de la prestation permettent un suivi régulier de la qualité d'une prestation individuelle réalisée en mode assistance technique.

Des revues mensuelles de pilotage permettent de faire une synthèse de la qualité à tous les niveaux, de suivre les objectifs définis et de décider des plans d'action pertinents pour améliorer la performance du delivery et la qualité des prestations.

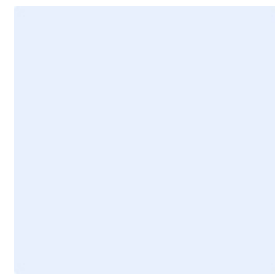
Des comités Innovation trimestriels permettent également de répondre aux attentes voire d'anticiper sur les attentes d'évolution de nos clients.

Risques liés à la gestion des compétences

Consort NT place ses collaborateurs en cœur de sa stratégie et de sa vision d'entreprise.

Le développement du Groupe passe par l'accroissement régulier de ses effectifs. Il doit se réaliser dans un contexte concurrentiel fort, avec des experts métiers rares et des exigences fortes des candidats et des collaborateurs en termes de qualité de vie au travail, d'équilibre vie professionnelle-vie privée, de rémunération et d'engagement RSE.

Des difficultés de recrutement, de rétention des profils rares et de maintien des compétences clés pourraient desservir les objectifs de croissance et de performance financière de Consort NT.



Gestion du risque

Les collaborateurs de Consort NT sont le moteur de sa valeur et de sa croissance. L'attractivité du Groupe et l'engagement des collaborateurs constituent des axes majeurs de la politique sociale du Groupe. Elle se décline autour des priorités suivantes :

- Politique soutenue de recrutement
- Un parcours d'intégration en amélioration continue (On-Boarding, la plate-forme d'intégration des candidats) en lien avec un processus de recrutement optimisé
- Une attention au bien-être au travail avec un baromètre mensuel NT.ONE
- Une offre de formation (intégrant notamment une offre large de e-learning) déclinée par practice pour assurer le développement de l'employabilité de chacun et une adaptation aux besoins du marché, alignée sur les besoins spécifiques de nos clients et adaptée au fonctionnement de l'entreprise
- Accord de télétravail

La politique RH est auditée dans le cadre du SMI du Groupe.

The background features abstract geometric shapes in yellow and light gray. A large yellow triangle is in the top-left corner. A light gray triangle is in the top-right corner. A yellow shape with a rounded corner is in the bottom-left corner. A yellow shape with a pointed corner is in the bottom-right corner.

La politique sociale

4. Social

Les informations en matière sociale sont issues pour l'essentiel du système d'information de la Direction des Ressources Humaines de Consort NT sur la base du bilan social conformément aux articles L. 2312-28 à L. 2313-35 du code du travail. **A la date de publication de la déclaration de performance extra-financière, toutes les données du bilan social n'étant pas disponibles, certains indicateurs ne seront pas présentés.**

Le numérique est devenu un secteur d'activité stratégique pour notre société qui s'est progressivement dématérialisée. L'accélération du numérique est accentuée avec la pandémie Covid-19 dans quasiment tous les secteurs. Consort NT se transforme et se réinvente tout en privilégiant une vision à long terme pour monter en valeur auprès de ses clients en intégrant le numérique dans toutes ses dimensions. Il veille à développer les capacités de ses équipes à s'adapter en permanence aux évolutions des technologies et du marché.

Les enjeux sont

- L'attractivité et la fidélisation de plus de talents pour accompagner l'évolution du Groupe ;
- Le maintien et le développement des compétences des collaborateurs pour répondre de façon proactive aux besoins actuels et futurs des clients ;
- La diversité et l'égalité des chances pour prévenir toute forme de discrimination ;
- L'insertion professionnelle des personnes notamment en situation de handicap, des jeunes et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le dialogue social pour assurer avec les représentants du personnel un dialogue et des négociations constructifs afin d'anticiper et d'accompagner les évolutions majeures du Groupe ;
- La santé, la sécurité et les conditions de travail afin d'offrir un environnement favorisant la qualité de vie au travail ;
- L'intégration de notre responsabilité individuelle et collective face à la transition énergétique et aux enjeux du changement climatique

4.1. Recrutement et intégration

Du recrutement au développement des priorités RH, Consort NT place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs de l'entreprise. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger les 1846 collaborateurs que compte Consort NT au 31 décembre 2022.

Les ESN sont caractérisées par un taux de turnover des plus élevés tous secteurs confondus et une pénurie de compétences. L'attrait et la rétention des talents sont devenus l'un des principaux enjeux de la Direction des Ressources Humaines qui développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières.

Le Groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits.

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes. Un nouveau parcours digital est en cours de déploiement pour l'année 2023 sur le périmètre consolidé.

Consort NT accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations. La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents profils de

collaborateurs. Acculturer et accompagner les collaborateurs au digital, leur permettre de s'épanouir dans un environnement digital : ce sont des enjeux clés pour le Groupe.

Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits et un plan d'action pour répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs. Ce programme se décline par :

- Une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- Une utilisation forte du réseau des collaborateurs du Groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise ;
- La mobilité des collaborateurs en interne à travers un espace collaborateur de :
 - o Capter depuis le site du Groupe (web ou mobile) ;
 - o Gérer sa carrière en postulant rapidement aux offres du Groupe,
 - o Partager des offres sur les réseaux sociaux.

4.2. Diversité et inclusion

La richesse de Consort NT passe par la diversité de ses expertises métiers et des profils de ses collaborateurs issus de tous horizons.

Consort NT encourage la présence de femmes dans ses activités et rend plus attractif les métiers du numérique où les femmes sont sous-représentées (27% de femmes dans les métiers du numérique d'après le Syntec). La déclinaison de cette politique est également en place pour les seniors. Nous nous sommes fixés comme objectifs :

- d'attirer et recruter plus de femmes et de seniors au sein de ses effectifs grâce à la reconversion
- de valoriser et mettre en lumière les compétences et les expertises de ses collaboratrices et collaborateurs ;

Pour répondre à ces enjeux, différentes actions et des événements adaptés à chaque thématique sont mis en place sur la période 2022-2025.

Le Groupe, malgré sa politique volontariste pour augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap est passé, en France, de 3,04 % en 2021 à 2,48 % en 2022. Une baisse conjoncturelle sur les profils métiers recherchés est constatée.

Nous poursuivons nos efforts avec la charte Hand In Cap pour :

- recruter, former et intégrer les personnes en situation de handicap ;
- maintenir dans l'emploi les salariés handicapés via une gestion de carrière adaptée et l'amélioration des conditions de travail ;
- sensibiliser au handicap tous les acteurs internes et les salariés de Consort NT ;
- développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé

La charte Hand in Cap a été déclinée pour le Maroc en s'adaptant aux spécificités locales.

Pour adapter son recrutement à l'insertion des personnes en situation de handicap, Consort Maroc a décliné son organisation et ses postes pour cibler de façon adaptée ses recrutements. Une réflexion menée conjointement grâce à un partenariat avec Handicap International.

3,4% des collaborateurs travaillent sur différents profils métiers et sont accompagnés par la référente Handicap locale.

	2021	2022
% de femmes en France	20,5 %	20 %
% de femmes au Maroc	44%	47%
% des salariés en situation de Handicap en France	3,04 %	2,48 %
% des salariés en situation de Handicap au Maroc	Non mesuré	3,4%
Part des plus de 50 ans en France	10,6 %	14,5 %
Part des plus de 50 ans au Maroc	0,7%	2%
Part de moins de 25 ans en France	5,4 %	4,3 %
Part des moins de 25 ans au Maroc	14%	5%

Un travail d'harmonisation des données sociales de Consort Maroc sur le modèle du bilan social de la France est planifié pour l'année 2023.

4.3. Formation

4.3.1. Formations spécifiques aux métiers

Chaque Ressource Manager travaille à la proposition de parcours de formation adaptés aux évolutions de son secteur d'activités, aux besoins éventuels de reconversion ainsi qu'aux enjeux de croissance des besoins en ressource qui sont ceux du Groupe. Ces parcours peuvent être proposés à l'intégration du collaborateur comme pour accompagner des volontés d'évolution. Ils s'appuient sur l'utilisation à la fois du catalogue de formation du Groupe, des possibilités offertes par l'environnement LinkedIn Learning et l'ensemble des formations dispensées par des organismes de formation dédiés

Dans le cadre de contrat d'infogérance ce sont des parcours spécifiques, adaptés aux technologies et contextes clients qui sont déployés.

Des webinars sont proposés de façon régulière à l'ensemble des populations du Groupe sur des thématiques techniques (sensibilisation au Deep Learning, présentation d'outils de tests, retour de salon) ou fonctionnelles (ITIL, RSE, ...). C'est une dizaine de webinars qui ont été proposés en 2022. Ces sessions sont systématiquement enregistrées et proposées en disponibilité libre au personnel de Consort NT, sous Stream, dans le cadre d'une chaîne dédiée «Learn by Consort».

44% des collaborateurs ont profité des formations en e-learning, soit 4h33 en moyenne par personne.

4.4. Autre information financière

En France	2021	2022
Participation (brute) globale	433 158 €	213 675 €
Montant moyen (brut) de participation par bénéficiaire	198,9 €	99,71 €

4.5. Dialogue social

Consort NT, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, ainsi qu'à l'adéquation avec les cultures et enjeux locaux, fait évoluer en permanence ses accords et assure scrupuleusement leurs mises en œuvre.

Pour l'année 2022, en France, les mesures en faveur des salariés, qui pour la plupart résultent des propositions formulées par les organisations syndicales, ont été appliquées :

- Versement exceptionnel destiné au financement d'actions de secours aux salariés, gérées par le CSE (« commission sociale »)
- Mesure exceptionnelle relative à la détermination du budget CSE pour 2022
- Réflexion sur la mise en place d'un projet de nature à favoriser la pratique du sport par les salariés.

Au Maroc, la mise en place d'une instance similaire au CSE est à l'étude pour 2023.

4.6. Santé et sécurité

La politique santé et sécurité au travail de Consort NT est en adéquation avec les exigences réglementaires des pays d'implantation. Elle vise à préserver la santé et la sécurité des salariés et sous-traitants et améliorer les conditions de travail.

Elle contribue au bien-être au travail et à un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

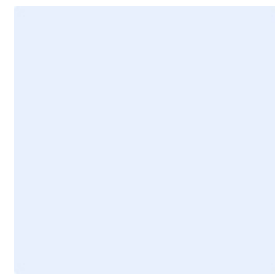
Le déploiement de la solution United Heroes a été retenue pour favoriser la pratique du sport par les salariés quel que soit leur lieu de mission. Cette solution sera déployée au cours de l'année 2023.

Charte de télétravail : En France, la charte de télétravail est entrée en vigueur le 7 novembre 2022 et fera l'objet d'un point régulier dans le cadre des réunions du CSE.

Le Groupe Consort NT reconnaît les impacts positifs du recours au télétravail dans de multiples domaines, notamment sur le plan des enjeux de politique sociale et environnementaux mais également sur la contribution à la qualité de vie et des conditions de travail.

En effet, le télétravail peut permettre de faciliter l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, de ménager des phases de travail particulièrement propices à la concentration tout en limitant la fatigue et le temps liés aux trajets domicile/lieu de travail.

Le télétravail traduit en outre une évolution réelle des relations managériales, qui doivent reposer sur un principe de confiance mutuelle entre le collaborateur et le responsable hiérarchique (ou toute autre



personne agissant comme relais de la Direction). Ce mode de travail tend ainsi à développer l'équilibre entre performance économique et performance sociale.

Le bien-être au travail passe aussi par des conditions globales de vie acceptables.

Sensible à la situation particulièrement difficile de certains de ses salariés, Consort NT porte une attention particulière au développement d'actions solidaires auprès de ceux-ci.

Une allocation est versée au Comité Social et Économique de Consort France dédiée aux actions de secours aux salariés (« commission sociale ») (fond revu annuellement).

	2020	2021	2022
Allocation Commission sociale	40 000€	55 000€	40 000€

Soucieux d'apporter aux salariés aidant un accompagnement pour trouver des solutions adaptées à leur problématique (enfant, conjoint, parent dans une situation de handicap, en perte d'autonomie ou malade), Consort France a mis en place un service à disposition de tous les collaborateurs : **la plateforme de conseil aux salariés aidants Responsage**.

Depuis juillet 2022, ce service s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention des risques psycho-sociaux et d'amélioration de la qualité de vie en évitant l'épuisement.

Responsage intervient pour informer sur les aides financières, les démarches administratives et l'écoute active.

Avec des métiers de prestations intellectuelles, les enjeux de Santé et Sécurité au travail pour les collaborateurs de Consort NT se centrent pour la plupart sur des risques liés aux déplacements lors de prestations, aux manipulations de câblages dans des environnements à risque électrique ainsi que ceux liés à la gestion et vie dans nos bâtiments et centres de service.

Malgré le peu d'accidents et maladies du travail au sein du Groupe, celui-ci s'attache à mettre en place toutes les formations et sensibilisations indispensables au maintien d'un niveau au moins aussi faible que le taux actuel :

- Formations électriques (HOB0, M0-M1),
- Formations incendie, utilisation des extincteurs et guide file/serre-file,
- Formations secouristes.

Les règles concernant la santé et la sécurité des collaborateurs sont déclinées dans les centres de services via une démarche structurée de gestion des risques et l'enregistrement au sein du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), contexte par contexte et par unité de travail (UT).

À noter que pour chaque site un Plan d'Assurance Sécurité (PAS) est régulièrement revu et mis à jour.

De plus, depuis plus de 10 ans, Consort NT a construit une relation de confiance avec un prestataire de services (Bureau de contrôle) : en dehors d'effectuer les audits légaux et réglementaires, celui-ci intervient sur l'ensemble de sites pour sensibiliser les responsables d'établissement aux risques liés à la santé et la sécurité.

La politique environnementale

5. Environnement

5.1. Mise en œuvre de la gouvernance en matière d'environnement

En 2022, le suivi des engagements environnementaux par le Comité Éthique a été renforcé avec la création d'une instance spécifique pour le Green IT, la création d'une commission de transition écologique au niveau du CSE de Consort France et la création d'un poste de responsable RSE pour le Groupe. Les travaux réalisés dans le cadre de la démarche numérique responsable ont donné lieu à des prises de décision sur les engagements à l'horizon 2030 et des plans d'actions associés.

5.2. Système de management de l'environnement

À mi 2022, le périmètre Consort France certifié ISO 14001 a passé avec succès son audit de suivi. Même si toutes les entités ne sont pas certifiées, le Facility Management incite toutes les filiales de l'international à cultiver une démarche environnementale proactive.

Au quotidien, c'est un accompagnement dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes concernant :

- La gestion des bâtiments,
- La maîtrise de l'empreinte carbone,
- L'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Le Green IT ou IT for Green.

La démarche environnementale de Consort NT s'articule autour de 4 priorités :

- La sensibilisation des collaborateurs aux écogestes,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le numérique responsable,
- La réduction des déchets.

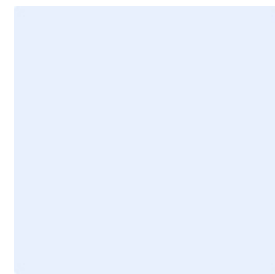
5.2.1. Sensibilisation des collaborateurs

En 2022, deux webinars ont été réalisés sur le Numérique Responsable par la Direction Qualité. Consort NT a également participé au Digital Clean Up Day sur la partie « Données ». La participation touche essentiellement les collaborateurs présents sur site ou en infogérance. Tout l'enjeu de la sensibilisation à venir reste de mobiliser les collaborateurs chez nos clients.

5.2.2. Mesure de l'impact sur le climat

Entre 2022 et 2025, Consort NT se concentrera sur des objectifs climatiques alignés à la stratégie Bas Carbone de la France. Le plan de transition de Consort NT prendra en compte la méthodologie SBTi avec le Net-Zero Tool. Les principaux axes retenus sont les suivants :

- Favoriser **l'efficacité énergétique des bâtiments** ;
- Réduire **l'impact des installations informatiques** ;



- Tenir la transition vers des moyens de **mobilité plus doux et durables** ;
- Évaluer 10% des **fournisseurs et prestataires sur leurs émissions carbone** chaque année, et favoriser les fournisseurs engagés sur le sujet du climat ;
- Accompagner et sensibiliser les filiales internationales sur leur trajectoire carbone.

Le bilan Carbone du Groupe Consort NT périmètre France a été réalisé en 2022.

Ce bilan s'est effectué sur les 3 scopes comme défini par l'ADEME :

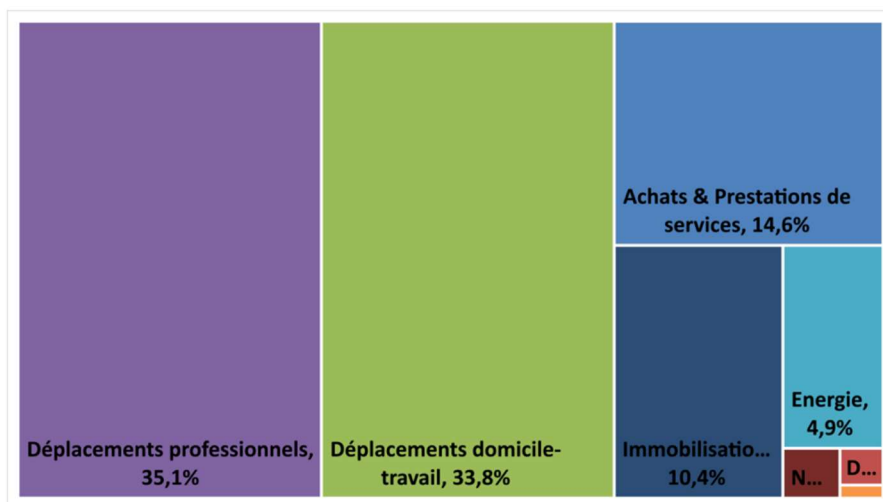
Scope 1 : émissions directes principalement dues :

- à l'utilisation de combustibles sur site,
- aux fuites de fluides frigorigènes,
- à la combustion de carburants de la flotte de véhicules ;

Scope 2 : émissions indirectes dues à l'achat ou la production d'électricité et de vapeur ;

Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes, comme :

- les déplacements professionnels et domicile-travail,
- les déchets
- les achats et services,
- les immobilisations.



Consommations énergétiques et émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 de Consort NT (Périmètre étudié : France).

Scope/Unité	2020	2021	2022
Émissions directes de GES			
Sources mobiles de combustion (t CO2e)	NR	NR	883
Consommation électricité kwh	75 060	244 928	302 056

Depuis 2022, en France, **l'approvisionnement en énergie est 100 % d'origine renouvelable** sur tous ses sites.

L'augmentation des consommations énergétiques liées aux bâtiments est liée à la reprise des activités sur site après deux années de pandémie Covid 19 et l'ajout de nouveaux sites d'activités. Consort France a pris de nouveaux bureaux pour son agence de Lille. Le 1er décembre 2022, elle a fermé ses établissements secondaires de Puteaux et Saint Cloud.

5.2.3. Maitrise des autres impacts environnementaux

Consort NT attache une attention particulière aux déplacements. Depuis 2020, année marquée par un très faible nombre de déplacements lié à la crise sanitaire, les déplacements sont réalisés de façon plus maîtrisée.

Les sites des agences et centres de service du Groupe sont choisis de façon systématique en centre-ville ou proximité de transports en commun afin de faciliter l'accès non seulement aux salariés et clients mais également aux candidats que le Groupe reçoit chaque année.

Cette politique permet d'impacter de façon significative l'empreinte carbone et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

Dans le cadre de sa politique RSE, Consort France souhaite orienter et participer à la modification des usages des salariés notamment par le développement et la facilitation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

En réponse à la revendication syndicale portant sur la prime carburant, la Direction a proposé aux délégués syndicaux d'engager des négociations relatives aux mobilités durables qui s'inscrivent dans sa démarche RSE et dans les différentes actions qu'elle entreprend.

Compte tenu des enjeux que représente ce sujet, les partenaires sociaux ont accueilli favorablement cette proposition et la Direction a proposé l'ouverture d'une négociation sur les mobilités durables sur l'année 2023.

Consort NT poursuit chaque année l'amélioration de la performance environnementale de son parc automobile. L'évolution de la part de véhicules à faibles émissions dans le catalogue de véhicule de fonction en France se présente comme suit.

Année	2021	2022
Part de véhicules à faible émissions (<g CO ₂ /km) – Parc du Groupe	0%	10%
Déplacement Domicile-Travail (teq CO ₂) (France)	NR	596,2
Déplacements professionnels (France) (T eq CO ₂)	NR	133

▼ Pourcentage de véhicules propres dans le renouvellement du parc

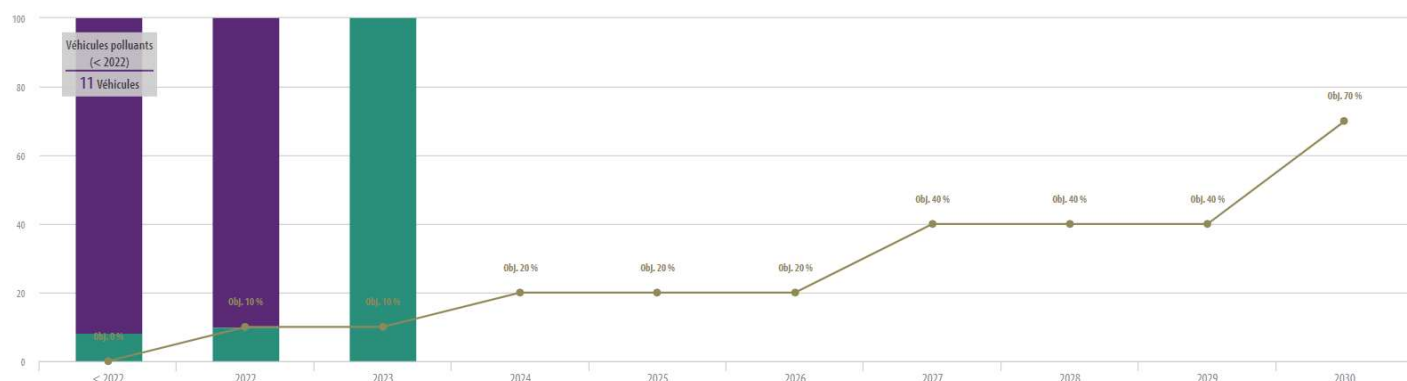
AFFINER MA RECHERCHE (4 FILTRES APPLIQUÉS)

Actualiser

Vider les filtres

Véhicules à faible émission : 100%

Objectif de renouvellement : 10 % des véhicules à faible émission sur le parc renouvelé à partir du 1er janvier 2022



▼ Pourcentage d'émission de CO2 du parc

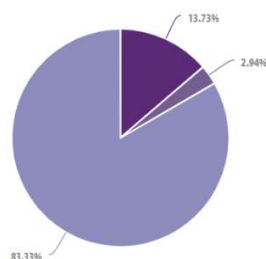
▼ Pourcentage d'émission de CO2 du parc

AFFINER MA RECHERCHE (2 FILTRES APPLIQUÉS)

Actualiser

Vider les filtres

Véhicules à faible émission : 13.73%



5.2.4. Impact du numérique

Depuis 2020, le Groupe Consort NT a engagé une sensibilisation et un accompagnement des collaborateurs au numérique responsable.

En favorisant un réseau de relais via une communauté Green IT, les différentes divisions et directions de Consort NT peuvent s'appuyer sur les métiers afin que ces derniers portent une partie de la sensibilisation aux enjeux du numérique responsable.

Un plan de communication interne et externe pour 2022-2025 a été validé au Comité Éthique pour fédérer autour de la démarche et aussi partager les bonnes pratiques des différentes divisions.

Actions réalisées

- Participation au Digital CleanUp Day avec
 - A cette occasion des mails de sensibilisation ont été envoyés à l'ensemble de nos collaborateurs, des affichages sur les bonnes pratiques publiés

Deux formations certifiantes sont au catalogue des formations du Groupe (<https://www.greenit.fr/formations/>):

- Green IT : état de l'art (numérique responsable),
- (Éco)Conception responsable de service numérique.

Afin de mieux connaître les impacts pour pouvoir les réduire, la DSI de Consort NT a décidé de mesurer son empreinte environnementale. Une analyse du cycle de vie et de la maturité des systèmes d'informations ont été initiée au cours du dernier trimestre 2022 et se poursuivront début 2023. Les résultats permettront de préciser le plan de transition de Consort NT.

5.3. Utilisation raisonnée des ressources naturelles et gestion des déchets

Ce chapitre présentera uniquement les données du périmètre France. Un chantier est lancé au cours de l'année 2023 pour un meilleur suivi des déchets au Maroc.

5.3.1. Réduire la consommation de papier

Consort NT utilise du papier essentiellement pour de la bureautique et les outils de communication.

À l'achat, le Groupe privilégie le papier porteur d'un écolabel.

Ainsi, 100 % du papier proposé par le service Achats du Groupe était certifié.

Consort NT agit en faveur de la dématérialisation des échanges : 53% des collaborateurs reçoivent leur bulletin de paie dans un coffre-fort numérique.

Le déploiement de la dématérialisation de nos factures poursuit également. L'objectif est d'augmenter le nombre de clients, fournisseurs et sous-traitants reliés à la solution chaque année. En 2022, près de 99% factures ont été traitées de manière dématérialisée. Cela représente 5% de factures dématérialisées en plus par rapport à 2021.

Partout où le Groupe est installé, les imprimantes sont reliées à un système d'impression par badge permettant d'éliminer les impressions inutiles, erronées ou oubliées. Elles sont configurées par défaut en noir & blanc et recto/verso et participent à la sensibilisation des collaborateurs sur l'impact environnemental de chaque impression.

5.3.2. Réduction et tri des déchets

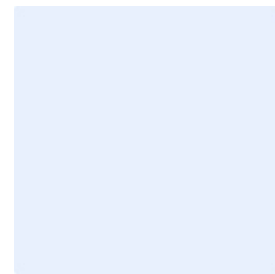
Consort NT s'est engagé dans la réduction de ses déchets et pour le tri au bureau.

Plusieurs projets sont déployés pour réduire la quantité de papier utilisée et donc de déchets papiers. Le tri est en place en France et dans plusieurs divisions du Groupe.

Concernant les D3E, la politique de seconde vie du matériel informatique a permis de réduire le tonnage de D3E collectés en France.

	2021	2022
Tonnage DEEE	4,07	1,3

Consort NT a, de plus, mis en place un système de dons de PC pour les collaborateurs.



Les collaborateurs sont sensibilisés par des campagnes d’affichage et des animations notamment pendant la semaine du Développement durable.

En 2023, Consort NT prévoit pour les sites en France une optimisation de ses affichages pour améliorer le tri effectif et de déployer des bornes de collecte pour le recyclage des capsules de café.

Scope 3 (Autres émissions indirectes de GES)	2021	2022
	Non réalisé	2972

5.3.3. Biodiversité

Consort NT porte une attention particulière à l’impact environnemental des fournitures et équipements de bureaux. Le but est de limiter leur impact sur la biodiversité dans le cadre de la démarche d’achats responsables du Groupe.

En France par exemple :

- les achats de mobilier sont réalisés auprès de fournisseurs avec une certification FSC, PEFC ou NF environnement ;
- les achats de papier exigent la certification FSC, PEFC, Écolabel européen, NF Environnement.

En 2023, une clause environnementale sera rajoutée pour les achats d’équipement.

The background features several large, abstract yellow shapes. In the top-left corner, there is a yellow triangle pointing towards the bottom-right. On the right side, there is a large yellow shape with a diagonal cut and a rounded bottom-left corner. In the bottom-left corner, there is a yellow rectangle with rounded corners.

La politique sociale

6. Déontologie

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte peut être utilisée pour signaler des situations ou des risques graves relatifs aux exigences légales ou réglementaires, aux principes d'éthique, ainsi qu'aux politiques internes, notamment dans les domaines suivants : la corruption et le trafic d'influence, la fraude, les délits d'initié, les manquements au droit de la concurrence ou encore les atteintes au devoir de vigilance (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement).

Un collaborateur peut porter son signalement à la connaissance de son supérieur hiérarchique, du supérieur de son supérieur. Il peut choisir, à sa discrétion, comme alternative à ces voies de communication habituelles, de signaler certaines situations par le biais du dispositif d'alerte de Consort NT (contact pour l'alerte : boris.huguet@consort-group.com)

7. Éthique des affaires et conformité

7.1.1. Prévention et lutte contre la corruption

Consort NT met en place des moyens nécessaires à la lutte contre la corruption, plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs. Dans le cadre du programme de conformité, le travail d'amélioration continue des règles existantes au niveau du Groupe et de précision des directives et procédures est réalisé en veillant à assurer : la prise en compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques, l'application permanente de ces procédures au sein du Groupe et leur contrôle.

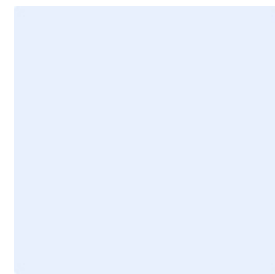
Afin de se conformer plus encore à la législation et de répondre à un des principes du pacte de l'ONU, les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction et communication d'un Code de Conduite,
- Formation, sensibilisation et évaluation de la connaissance des règles en matière de lutte contre la corruption des cadres et collaborateurs exposés (création avec la Société DAESIGN d'un serious game ANTICO en crowdfunding),
- Mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des tiers, notamment fournisseurs. Dans ce cadre, Consort NT met en œuvre sa Procédure Achats et la charte fournisseur, afin de couvrir l'ensemble des réglementations et plus particulièrement la Loi Sapin 2 et celle sur le devoir de vigilance.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte auprès de la Direction Éthique de Consort NT et nomination d'un Compliance Officer. (Boite email spécifique : compliance.officer@consort-group.com).

Le serious game ANTICO est déployé auprès de tous les collaborateurs dits exposés dans le cadre de leur processus d'intégration.

Tableau Evolution du % de salariés du Groupe ayant terminé le Serious Game AntiCO

	2020	2021	2022
Taux de participation Serious Game Antico	73,9%	73,90%	70,87%



Nombre d'alertes remontées	0	0	0
----------------------------	---	---	---

L'application de la politique éthique du Groupe, en termes de valeurs et de pratiques, est portée par un code de déontologie décliné pour chacun des métiers du Groupe. Chaque code énonce les bonnes pratiques, que Consort NT considère comme devant régir l'exercice de la fonction considérée. Cette démarche favorise les pratiques qui garantissent aux candidats, clients, salariés, partenaires, la préservation de leurs droits fondamentaux, gage de confiance entre les différents acteurs intervenant dans chacun des processus du Groupe.

Les engagements respectifs de chacun des acteurs sont articulés autour de quatre axes majeurs :

- Conformité à la réglementation en vigueur,
- Transparence des informations échangées,
- Respect de chacun des acteurs l'un vis-à-vis de l'autre et considération des obligations respectives,
- Confidentialité sur les informations partagées.

8. Protection des données et cybersécurité

Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD », est entré en application le 25 mai 2018. Consort NT a déployé un programme destiné à assurer sa conformité à ce règlement et aux législations locales spécifiques.

Ce programme est placé sous la responsabilité du Directeur de la Qualité, membre du Comité de Direction du Groupe, qui coordonne le dispositif de protection des données à caractère personnel dont le traitement est assuré par les sociétés de Consort NT (tant pour leur propre compte que pour celui de leurs clients).

Ce programme s'appuie d'une part sur une organisation et une gouvernance Adhoc, et d'autre part sur une politique globale de protection des données à caractère personnel.

Consort NT implique ses collaborateurs via des campagnes de communication. Des serious game de sensibilisation ont été déployés à l'ensemble des salariés puis mis en place pour les nouveaux arrivants dans le cadre du parcours d'intégration. Cette intégration dans le parcours des nouveaux talents chez Consort NT a permis d'augmenter la qualité du suivi et faciliter l'adoption des bonnes pratiques.

Les sujets abordés sont RGPD, Anticorruption, Cybersécurité.

	2020	2021	2022
RGPD	66,2%	70,5%	76,65%
ANTICO	73,9%	73,90%	70,87%
CYBER & MOI	20,7%	71,50%	79,46%

9. Fournisseurs et sous-traitants

La politique d'achats responsables de Consort NT vise à aligner sa chaîne d'approvisionnement avec les enjeux du Groupe. La politique achats prend en compte la gestion des risques associés en intégrant des exigences sociales, environnementales et éthiques.

Progressivement, Consort NT intègre également les enjeux de décarbonation dans sa chaîne d'approvisionnement. À partir de 2023, le Groupe prendra en compte des critères environnementaux dans lors des consultations et appels d'offres jusqu'à 30% de la note. Il s'agit d'accroître la part des fournisseurs qui mettent en œuvre une stratégie bas carbone pour réduire l'impact carbone des activités indirectes du Groupe.

Consort NT mesure son impact environnemental avec son Bilan Carbone pour la France et, à partir de 2023, avec le programme Climate Ambition Accelerator du Pacte de l'ONU.

Consort NT, en France, travaille également avec des fournisseurs du secteur protégé ou de l'insertion (CEDRE, « Environnement Recycling » une entreprise disposant d'une entité U.E.S travaillant avec des partenaires E.V.E. Recyclae (entreprise adaptée). ([Http:// www.environnement-recycling.com/](http://www.environnement-recycling.com/)).

Un audit interne sera réalisé en 2023 sur les clauses environnementales et le volet inclusion.

10. Engagement solidaire dans la société

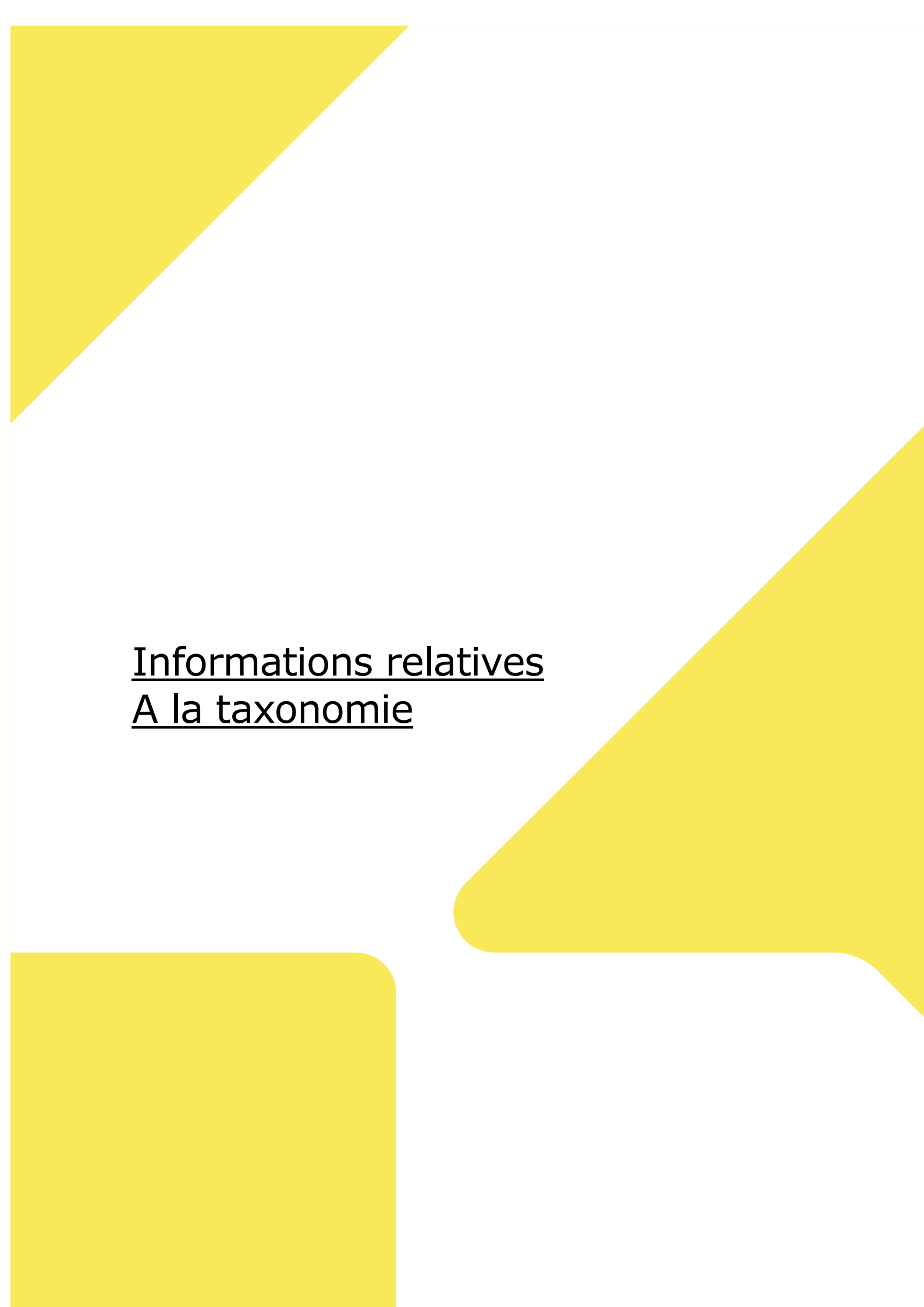
Consort NT a engagé depuis de nombreuses années des actions de solidarité auprès de publics fragilisés.

En 2022, c'est par une collecte de jouets, pour les enfants hospitalisés à l'Hôpital Necker (France).

Consort Maroc

Pour adapter son recrutement à l'insertion des personnes en situation de handicap, Consort Maroc a décliné son organisation et ses postes pour cibler de façon adaptée ses recrutements. Une réflexion menée conjointement grâce à un partenariat avec Handicap International.

3,4% des collaborateurs travaillent sur différents profils métiers et sont accompagnés par la référente Handicap locale.



Informations relatives A la taxonomie

11. Taxonomie verte (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020)

Le règlement Taxonomie (règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020) est une des mesures clés du plan d'actions de l'Union européenne inscrite dans son pacte vert pour l'Europe dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050.

Celui-ci consiste en un ensemble d'initiatives grâce à :

- la réorientation des flux de capitaux vers des investissements durables ;
- la gestion des risques financiers induits par le changement climatique, les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
- la promotion de la transparence et d'une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

La Taxonomie verte, précisée par des actes délégués publiés le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'Union européenne, établit un système de classification unique, transparent, selon un langage commun, des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental pour les distinguer des autres activités économiques.

Ce système de classification identifie les activités réalisées pour le compte des clients, les activités d'investissement et celles liées à l'exploitation courante.

Il les traduit par trois indicateurs :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (dites capex) ;
- Les dépenses d'exploitation (dites opex).

Ces indicateurs seront exprimés en pourcentage d'alignement avec la Taxonomie. Une activité alignée sera une activité durable et pourra contribuer à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Au titre des données de l'exercice 2022, seuls les deux premiers objectifs environnementaux sont considérés.

La classification des activités, quel que soit l'indicateur se base sur une démarche en plusieurs étapes :

- Identification des activités éligibles à la Taxonomie au regard d'un ou plusieurs objectifs environnementaux. Les activités sont listées dans les actes délégués du règlement européen.
- Qualification de la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental en fonction du respect des critères techniques
- Vérification que les activités ne causent pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux

- Vérification du respect des droits au travail et droits de l'homme.

Les activités sont alors considérées comme alignées (c'est-à-dire durable).

Pour l'année 2022, les indicateurs de la Taxonomie à publier ne portent que sur les activités éligibles et non sur les activités alignées.

11.1. Démarche pour mettre en œuvre le règlement taxonomie verte

La démarche suivie par Consort NT a consisté en plusieurs étapes pour le reporting 2022 de la Taxonomie :

- Interprétation des activités considérées par la Taxonomie pour les traduire en activité du Groupe
- Mobilisation des parties prenantes

Consort NT s'est appuyé sur le Numeum, syndicat professionnel des Entreprises de Services Numériques et de conseils externes pour disposer d'une compréhension harmonisée du règlement européen et ses actes délégués en particulier en matière des activités éligibles au titre de l'indicateur chiffre d'affaires.

À ce stade, le projet est dans sa phase de cadrage. Consort NT n'est donc pas en mesure de fournir ce que pourrait être ses activités éligibles. Les précisions sur les activités éligibles et alignés prévus au cours de l'année 2023 permettront de préciser et analyser plus finement les attendus de la Taxonomie.

11.2. Activités identifiées au regard de la Taxonomie verte

La principale difficulté rencontrée par Consort NT réside dans l'application des activités définies dans la Taxonomie et dans leurs correspondances avec son modèle d'affaires.

Comme la plupart des ESN, Consort NT ne développe pas des activités ayant un impact important sur la dégradation du climat. Les activités identifiées dans la Taxonomie sont marginales et essentiellement définies dans l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Indicateur de chiffre d'affaires

En termes de chiffre d'affaires, le modèle d'affaires de Consort NT trouve partiellement sa correspondance dans les activités suivantes définies par la Taxonomie :

1. « Traitement de données, hébergement et activités connexes » ;
2. « Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre ».
 - Traitement de données, hébergement et activités connexes

Cela concerne les activités d'hébergement réalisées pour le compte des clients sur des infrastructures propres du Groupe. Sont exclues, à ce stade, toutes activités d'hébergement réalisées sur des infrastructures tierces telles que celles d'opérateurs de data centers ou de fournisseurs de Cloud, toute prestation d'infrastructure management réalisée en dehors de celle du Groupe, toute prestation de conseil ou tout projet de transformation et d'évolution vers le Cloud. Au regard de son modèle d'affaires, l'éligibilité du Groupe pour cette activité serait très négligeable.

- Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cela concerne les activités de Conseil et intégration. C'est-à-dire tous les projets réalisés pour le compte des clients qui pourraient avoir un impact favorable, directement ou indirectement, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, ce seront des projets concernant des solutions permettant de déterminer et de mesurer les émissions de gaz à effets de serre, la mise en œuvre de systèmes de compensation, l'intégration de solutions permettant aux clients de réduire leurs consommations de matières premières ou de composants ont un effet direct sur le climat. Des projets visant à améliorer l'empreinte environnementale des clients pourraient avoir aussi un effet favorable indirect sur le climat.

Au regard, de son modèle d'affaires, l'éligibilité de Consort NT pour cette activité est très faible.

A la date de publication de la déclaration de performance extra-financière, les données ne sont pas disponibles.

Indicateur CAPEX

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles liées aux activités potentiellement durables, celles faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable et celles individuellement éligibles liées à des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

A la date de publication de la déclaration de performance extra-financière, les données ne sont pas disponibles.

Indicateur OPEX

Il s'agit des dépenses d'exploitation. Il s'agit des activités économiques définies dans la Taxonomie telles que celles liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte.

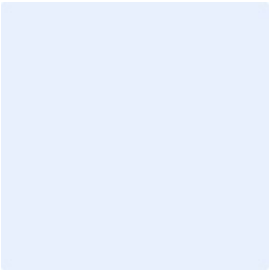
Seuls sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

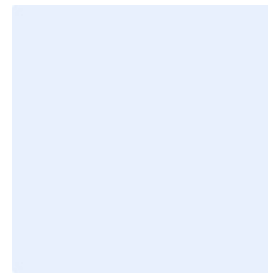
Le modèle d'affaires de Consort NT s'appuie essentiellement sur des ressources humaines. Il comprend aussi des dépenses essentielles de sous-traitance, de frais de déplacement, de services de communication qui n'entrent pas dans le champ d'application défini dans la Taxonomie.

A la date de publication de la déclaration de performance extra-financière, les données ne sont pas disponibles.



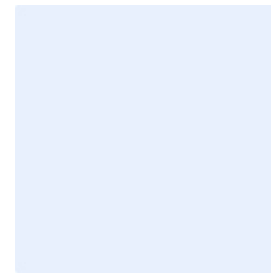
Indicateurs extra-financiers De performance





12. Synthèse des objectifs de Consort France en matière de RSE

<u>Engagement/initiative</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Réalisé en 2021</u>	<u>Réalisé en 2022</u>	<u>Objectifs 2025</u>	<u>Objectifs 2030</u>
<u>Engager dans la lutte contre le réchauffement climatique</u> ○ Réduire la consommation énergétique liée aux centres de services ○ Réduire l'empreinte environnementale des activités	<u>Émissions de CO2 eq des scopes 1&2 du numérique</u> <u>Émissions de CO2eq des 3 scopes</u>	NR	883 2972	-5%	-10% -50% pour le scope 3
<u>Intégrer l'économie circulaire pour prolonger la durée de vie des équipements, optimiser le recyclage et limiter l'impact sur l'environnement</u> ○ Collecte et réparation des équipements ○ Mener des campagnes de sensibilisation autour des éco-gestes	<u>Tonnage de collecte des équipements</u> <u>Taux de participation aux campagnes de sensibilisation</u>	0,438 21%	1,392 26%	- 10% 70%	-25% 80%



-					
<u>Égalité des chances</u> ○ Mixité femmes-hommes dans tous les métiers	<u>% des femmes dans les métiers</u>	<u>20,5%</u>	<u>20%</u>	<u>25%</u>	<u>30%</u>
<u>Attirer les nouveaux des talents</u> ○ Favoriser l'emploi des jeunes ○ Insérer les personnes en situation de handicap (levier d'inclusion)	<u>Part de moins de 25 ans</u> <u>Taux d'emploi de personnes en situation de handicap</u>	<u>5,4%</u> <u>3,04%</u>	<u>4,3%</u> <u>2,48%</u>	 <u>5%</u>	<u>10%</u> <u>10%</u>



13. Annexes

13.1. Tableau de correspondance avec le Pacte de l'ONU

Principes	Chapitre	Correspondance dans la DPEF	Pages	Motif d'omission
Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	ODD1 ODD8 ODD10 ODD18	§ social	À partir de la Page 27	
Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	ODD1 ODD8 ODD10	§ Social		
Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.	ODD1 ODD5 ODD8	§ Social		
Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	ODD1 ODD5 ODD8 ODD10	§ Social		
Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	ODD8 ODD10	§ Social		
Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	ODD5 ODD8 ODD10	§ Social		
Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	ODD7 ODD11 ODD13 ODD14 ODD15	§ Environnement	A partir de la Page 34	
Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	ODD12 ODD13 ODD14 ODD15	§ Environnement		
Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	ODD7 ODD9 ODD12	§ Environnement		

	ODD13 ODD14 ODD15			
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	ODD3 ODD10 ODD18	§ Éthique	Page 41	

13.2. Liste des filiales de Consort NT

Consort France : le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr -75017 Paris.

Consort Maroc : le siège social est situé Avenue des Nations Unies, Rue Innaouen, Avenue Omar Ibn Khattab et Avenue Abtal à Rabat (Maroc).

Consort R&D : le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris

Consort Italia : le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie).

13.3. Reporting détaillé de tous les indicateurs

Environnement

Indicateurs	Données 2021	Données 2022	PERIMETRE
Emissions CO ₂ Scope 1	Non réalisé	883 t eq CO ₂	France
Emissions CO ₂ Scope 2	Non réalisé	0	
Emissions CO ₂ Scope 3	Non réalisé	2972 t eq CO ₂	
Poids des déchets 7 flux	1150 kg	2268 kg	
Poids de DEEE recyclés	438 kg	1392 kg	
Taux CO ₂ moyen des commandes	118	Non mesuré	
Taux CO ₂ moyen de la flotte sur route	107		
Taux d'adhérents à Digiposte	58%	53,5%	
Taux de factures digitalisées	94%	99%	

Nombre de pages équivalent A4 imprimées par jour par salarié	1,44 pages / personne	1,22 pages / personne	France
Durée de vie des ordinateurs et tablettes	5 ans	PC portable : 4,5 ans Tablette : 3 ans	
Durée de vie des moniteurs et autres écrans	7 ans	7 ans	
Durée de vie des smartphones	3 ans	3 ans	
Durée de vie des équipements réseau	7 ans	ADSL Fibre 3 ans Borne WIFI 3 ans Fibre 2 ans Firewall 4 ans Routeur 1 ans Switch 3 ans	
Durée de vie des équipements de stockage	7 ans	7 ans	France
Durée de vie des imprimantes		6 ans	
Licences E3 affectées	634	574	
Certification en matière d'environnement	ISO 14001	ISO 14001	
Consommation d'énergie	244 928 kwh	2 851 638 kwh	
Taux de fournisseurs évalués sur leur responsabilité environnementale	Non réalisé	25%	

Social

	2021	2022	France
Effectif total	1708	1670	
Taux de féminisation des effectifs	20,5%	20%	
Part des plus de 50 ans	10,6%	14,5%	
Part de moins de 25 ans	5,4%	4,3%	
Taux de recrutement	21%	28%	
Turn Over	25%	32,4%	
Evolution du fixe moyen brut Collaborateurs			

Staff	3 012 € 4 283 €	3 080 € 4 501€	
Absentéisme	x	4,39	
Accidents du travail	22	16	
Nombre d'accords dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire	6	3	
Index égalité H/F <i>L'index est calculé sur la base des rémunérations versées n-1</i>	98	93	
Nombre total d'heures de formation (e-learning)	x	3399	
Insertion des personnes en situation de handicap	3,04%	2,48%	
Ecovadis	68/100	68/100	
Effectif total	126	176	
Répartition Hommes/Femmes	56% Hommes 44% Femmes	53% Hommes 47% Femmes	Maroc
Rémunération fixe moyenne annuelle brute		Staff : 12 658€ Collaborateur : 7 612€	
Taux de recrutement	124%	81%	
Part des salariés en situation de Handicap		3,4%	
Part de plus de 50 ans	0,7%	2%	
Part de moins de 25 ans	14%	5%	

Sociétal

	2021	2022	Périmètre
Engagements sociétaux en faveur du développement durable	6	8	France
Impact de la société en matière d'emploi et de développement local	Handicap International pour inclusion au Maroc Programme Alternance	Handicap International pour inclusion au Maroc	Maroc France
Impact de l'activité sur les populations locales	Aide alimentaire à Rabat Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75)	Collecte de jouets à l'hôpital Necker (75) Aide alimentaire à Rabat	Maroc, France

Actions de partenariat ou mécénat	Handicap International pour inclusion au Maroc	Handicap International pour inclusion au Maroc	Maroc
Relation avec les parties prenantes	Non mesuré	Non mesuré	

Loyauté des pratiques

	2021	2022	Périmètre
Actions engagées pour prévenir la corruption	73,9%	70,87%	Groupe

13.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La déclaration consolidée de performance extra financière est obligatoire pour Consort NT. Pour l'année 2022, elle n'est pas vérifiée par un organisme tiers indépendant. Ce rapport a été rédigée selon les dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Une consultation a été réalisée en 2023 pour la certification de la déclaration de performance extra-financière à partir de 2024.